



## ANALYSE DE LA PAUVRETE A DAKAR

### INTRODUCTION

Considéré lors du sommet mondial sur le développement social comme « *un impératif éthique, social, politique et économique pour l'humanité* », la lutte contre la pauvreté revêt un caractère prioritaire dans les programmes de développement du Sénégal. Le programme national de lutte contre la pauvreté a été ainsi adopté en décembre 1997.

Les stratégies définies dans ce cadre sont essentiellement orientées vers l'accroissement des revenus et la création d'emplois à travers la micro-entreprise, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures communautaires, la promotion économique de la femme, le renforcement des capacités des collectivités de base, l'amélioration du système de suivi des conditions de vie des ménages et les filets de sécurité.

Pour développer des stratégies efficaces et au-delà coordonner et rationaliser les interventions des différents acteurs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, il convient de disposer d'une bonne connaissance du phénomène. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude.

Si la pauvreté est souvent définie selon une base monétaire à partir du revenu ou de la consommation (Hourriez et al. 1997), cette approche semble restrictive dans la mesure où elle ne permet pas de cerner le phénomène dans toute sa complexité. Dans le cadre de cette étude, la pauvreté sera définie dans la perspective du développement humain durable.

En ce sens elle revêt « *tant un caractère monétaire que des aspects liés à l'accessibilité aux besoins essentiels et à la pénurie de capacités* » (PNUD, 1999). La pauvreté apparaît ainsi comme un phénomène multidimensionnel pouvant être appréhendé à partir de deux principales composantes : la pauvreté monétaire et la pauvreté d'existence.

L'élaboration d'un profil de pauvreté monétaire et non monétaire, l'étude des conséquences du phénomène sur la satisfaction des besoins essentiels des populations et l'analyse des relations entre les différentes composantes de la pauvreté constituent les principaux axes de cette étude.

### I- CONTEXTE SOCIO – ECONOMIQUE

#### II - LA PAUVRETE MONETAIRE

La pauvreté au niveau individuel correspond à une situation où les besoins de base ne sont pas suffisamment satisfaits (se nourrir, se loger, se vêtir, etc.). L'environnement des ménages pauvres est généralement caractérisé par une absence de services sociaux de base comme la santé, l'éducation, l'eau potable, etc.

La non-satisfaction de ces besoins de base est la manifestation de l'insuffisance des revenus dans une économie où les transactions se font de plus en plus sur une base monétaire. De ce fait on peut dire que la pauvreté est essentiellement liée au revenu ou à l'emploi.

L'analyse sera abordée sous l'angle du revenu, de l'emploi et des caractéristiques ou des capacités de tirer avantage des opportunités offertes dans ce domaine et enfin de l'accès aux commodités et services sociaux de base.

Les dépenses considérées dans cette étude sont constituées par les montants des achats de biens et services pour la satisfaction des besoins de consommation des ménages. A ces montants est ajouté le loyer imputé qui est une estimation de celui qu'auraient payé les ménages propriétaires qui occupent leur logement.

Toutefois les dépenses en biens durables et l'autoconsommation n'ont pas été pris en compte. L'autoconsommation a été écartée par souci d'harmonisation car étant présente uniquement dans l'enquête de 1994.

Les données sur les dépenses sont issues des enquêtes réalisées en 1991 (Enquête Sur les Priorités - ESP), en 1994/95 (Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages - ESAM) et en 1996 (Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale).

L'Enquête Sur les Priorités dont la collecte a duré 3 mois a été conçue pour l'identification des groupes vulnérables aux mesures du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Elle se fonde sur un échantillon à couverture nationale de 10 000 ménages environ. L'approche utilisée pour l'obtention des dépenses pose problème, car ne permettant pas de recueillir les dépenses courantes. La collecte des données a duré 3 mois.

La collecte des données de l'ESAM a été réalisée sur une période d'un an (mars 1994 à avril 1995). Elle repose sur un échantillon national de 3300 ménages, dont 1964 urbains. Les résultats permettent l'étude de la pauvreté et la construction d'un indice de prix à la consommation.

La durée de l'enquête et le système de contrôle de la qualité des données ont donné des résultats satisfaisants. Les données sur les dépenses, ont été ajustées surtout dans leur composante alimentaire pour laquelle un indice de prix moyen a été retenu dans la période, et ce du fait que l'enquête a été réalisée juste après la dévaluation du franc CFA.

L'EDMC a été réalisée dans le cadre de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour la mise en place d'un Indice Harmonisé des Prix à la Consommation dans les pays membres. L'échantillon porte sur 1008 ménages et se limite à la capitale du pays.

Des ménages ont été éliminés soit parce qu'ils n'avaient pas de variables de pondération, soit qu'ils ne disposaient pas des informations relatives au logement, nécessaires à l'imputation des loyers. Il faut signaler que cette enquête n'a pas couvert le département de Rufisque, partie intégrante de la zone urbaine de la région de Dakar. Ce qui a une certaine incidence sur les estimations de la population et du nombre de ménages.

L'enquête de 1994/95 et celle de 1996 ont été conçues et réalisées par la même équipe, ce qui assure en partie une identité dans les concepts et définitions adoptés. La comparaison des 3 enquêtes n'est pas facile du fait de la différence dans la couverture des thèmes abordés (sections socio-économiques, conditions de logement, équipement, etc.). Les résultats de ces trois enquêtes sont décrits dans les tableaux ci-dessous :

**Tableau 1.1 : Description des variables socio-démographiques, Dakar, 1991, 1994, 1996.**

DAKAR	ESP - 1991	ESAM - 1994	EDMC - 1996
<b>Nombre de ménages</b>	192 864	183 330	183 727
	(3 657 non pondéré)	(1 098 non pondéré)	(945 non pondéré)
<b>Nombre de d'individus</b>	1 543 701	1 659 376	1 544 851
<b>Caractéristiques démographiques</b>	8,0 (5,65)	9,1 (5,69)	8,4 (6,08)
Taille moyenne du ménage	5,1 (4,30)	5,2 (3,53)	5,1 (3,82)
Nombre moyen d'enfants	2,9 (1,96)	3,8 (2,97)	3,3 (3,0)
Nombre moyen d'adultes	22,76	24,0	27,0%
Distribution des chefs de ménage par sexe (% femmes)	50,8%	52,0	52,1%
Distribution des individus par sexe (% femmes)			
<b>Distribution des ménages par taille</b>	7,4	4,0	9,3
1 personne	22,4	16,3	17,4
2 - 4 personnes	38,3	41,6	41,2
5 - 9 personnes	20,3	22,8	19,0
10 - 14 personnes	7,8	9,9	7,2
15 - 19 personnes	3,9	5,4	5,9
20 personnes et +			
<b>Distribution par âge des individus</b>	21,5	20,7	18,2
0 - 6 ans	23,2	24,1	22,9
6 - 15 ans	36,2	36,0	38,1
15 - 35 ans	13,9	13,9	14,9
35 - 55 ans	5,2	5,4	5,9
55 ans et +			
<b>Age moyen du chef de ménage</b>	46,9 (12,98)	47,8 (12,37)	47,5 (13,07)
<b>Age moyen des individus</b>	21,4 (17,18)	21,4 (17,1)	22,5 (17,32)
<b>Proportion des 15 ans et plus sachant lire et écrire</b>	65,3%	59,0%	61,6%

<b>Distribution par groupe socio-économique des individus de</b>	<b>1.9</b>	<b>16,2</b>	<b>17,7</b>
	<b>0.3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
Indépendant non agricole			
Indépendant agric, élevage et pêche	1.9	2,4	0,7
Cadre supérieur	2.2	1,2	2,2
Profession intermédiaire	22.6	16,8	10,9
Ouvrier	7.1	4,4	12,4
Employé	14.9	8,1	8,5
Chômeur	49.2	49,5	47,3
Inactif			

Ecart- type entre parenthèses

Sources : Enquête sur les Priorités, 1991. Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages, 1994. Enquête UEMOA, 1996.

L'enquête de 1991 présente un échantillon 3 fois plus important que ceux de 1994 et 1996. Les données démographiques présentent des structures proches d'une enquête à une autre (cf. tableaux 1.1 et 1.2).

L'ESP donne une population urbaine dakaroise de 1,54 million d'habitants. L'ESAM l'évalue à 1,66 millions d'habitants, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2.5%. Ce dernier est inférieur au taux intercensitaire de la région de Dakar (1976-1988) qui est estimé à 3.9%. Il est noté une baisse de cette population entre 1994 et 1996. Le nombre de ménages a également diminué entre 1991 et 1994.

Les caractéristiques démographiques présentent des structures plus stables sur la période 1991-1996. En effet la population de femmes reste entre 51 et 52% et la structure par âge n'a pas été fortement modifiée. En 1996 la part des enfants (0-15 ans) baisse environ de 4 points de pourcentage au profit des adultes. En revanche l'âge moyen des individus n'a pas beaucoup varié.

La taille moyenne des ménages varie de 8.0 à 9.1 membres. L'ESP et l'EDMC comptent plus de ménages d'une personne que l'ESAM bien que la définition du ménage soit la même pour ces enquêtes. Les ménages dakarois sont de grande taille, plus de 56% des ménages comprennent au minimum 5 membres.

La proportion de femmes chefs de ménage est en légère progression, elle passe de 22,8% en 1991 à 27,0% en 1996.

L'analphabétisme est encore important à Dakar, environ 40% des adultes sont concernés et le rythme de diminution de ce taux est lent. L'ESP indique un taux de 35% qui augmente de 5 points en 1996. Il faut préciser que l'alphabétisation des adultes n'est pas systématisée, c'est une opération généralement prise en charge dans des projets qui s'implantent dans des zones déterminées. Et l'activité prend fin avec le projet.

La structure des groupes socio-économiques est fortement modifiée entre 1991 et 1996. Elle est marquée par une proportion importante de sans emploi (chômeurs et inactifs). Ce groupe représente 64,1% en 1991, 57,6% en 1994 et 55,8% en 1996. La part des indépendants (des secteurs agricole et non agricole) a connu une augmentation considérable : de 2,2% en 1991 elle passe à 16,5% en 1994. Les emplois créés sur la période seraient essentiellement des emplois non salariés.

Certaines évolutions et différences notées dans les résultats de ces trois enquêtes sont le fait du champ de couverture non identique et d'approches différentes dans les plans de sondage. La différence des nomenclatures, des définitions et concepts des activités a rendu difficile la comparaison des résultats.

La méthodologie de collecte a affecté la qualité des données en particulier pour l'enquête de 1991 qui dispose d'un gros échantillon pour une durée des travaux plus courte et des possibilités de contrôles presque inexistantes.

## 1. La détermination des seuils de pauvreté

Les seuils de pauvreté de 1 \$ et 2 \$ par jour et par personne ont été retenus. Ils ont été convertis en monnaie locale à l'aide de la parité de pouvoir d'achat de 1985 (PPA85). Cette PPA85 permet de convertir les seuils en monnaies locales nécessaires pour acquérir le même panier de biens et services sur le marché sénégalais qu'aux Etats-Unis en 1985.

Ces seuils sont évidemment utilisés pour des besoins de comparaisons internationales. Les résultats de cette conversion sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1.2 : Seuils de pauvreté obtenus après conversion**

Années	Seuil en franc CFA	
	1\$	2\$
1991	70 410	140 820
1994	96 410	192 820
1996	105 275	210 550

## 2. Evolution de la pauvreté

A Dakar, les indicateurs traduisent une progression de la pauvreté dans les périodes 1991-1994 et 1994 -1996. Le niveau d'extrême pauvreté (la ligne de 1\$ par jour et par personne) est encore relativement faible. Au seuil de 2\$ le nombre de pauvres devient plus important (cf. tableaux 1.3 et 1.4). Ce nombre est multiplié par 10,5 en 1991, par 4,5 en 1994 et par 3,9 en 1996.

Les indicateurs de profondeur et de sévérité de la pauvreté témoignent d'une aggravation de l'extrême pauvreté entre 1991 et 1996. Cependant cette détérioration est moins nette pour la période 1994 et 1996 à la ligne de 2\$. Le nombre de pauvres vivant avec moins de 2\$ a diminué.

L'indice de GINI baisse entre 1991 et 1994, ensuite il retrouve en 1996 à peu près son niveau de 1991. La consommation par tête suit la même évolution. Ainsi, les ménages extrêmement pauvres semblent exclus de la répartition des fruits de la croissance.

**Tableau 1.3 : Indices de pauvreté et consommation par tête (Seuil : 1\$)**

DAKAR		1 \$ par jour			
	1991	1994 c	1994 n.c.	1996	
<b>Seuil de pauvreté</b>	70 410	96 410	96 410	105 275	
Incidence de pauvreté (P0 en %)	6,6	14,0	12,5	12,9	
Nombre de personnes pauvres	55 040	207 985	231 676	198 637	
Profondeur de la pauvreté (P1)	0,0101	0,0210	0,0198	0,0271	
Sévérité de la pauvreté (P2)	0,0024	0,0052	0,0049	0,0093	
<b>Dépense par tête const. 96</b>	<b>315 648</b>	<b>249 873</b>	<b>253 850</b>	<b>287 036</b>	
Pauvres (P)	89 253	90 763	89 972	83 107	
Non pauvres (NP)	331 670	275 692	277 334	317 127	
Rapport NP/P	3,7	3,0	3,1	3,8	
Indice de GINI	0.40136	0.36327	0.36241	0.4048	

**Tableau 1.4 :** Indices de pauvreté et consommation par tête (Seuil : 2\$)

DAKAR		2 \$ par jour			
	1991	1994 c	1994 n.c.	1996	
<b>Seuil de pauvreté</b>	<b>140 820</b>	<b>192 820</b>	<b>192 820</b>	<b>210 550</b>	
Incidence de pauvreté (P0 en %)	46,4	57,8	56,7	50,7	
Nombre de personnes pauvres	577 443	941 477	958 321	783 400	
Profondeur de la pauvreté (P1)	0,1402	0,1937	0,1873	0,1760	
Sévérité de la pauvreté (P2)	0,0564	0,0852	0,0818	0,0805	
<b>Dépense par tête const. 96</b>	<b>315 648</b>	<b>249 873</b>	<b>253 850</b>	<b>287 036</b>	
Pauvres (P)	146 896	142 030	143 152	137 472	
Non pauvres (NP)	461 536	397 291	399 024	440 912	
Rapport NP/P	3,1	2,8	2,8	3,2	

### 3. Le profil de pauvreté

#### 3.1. Pauvreté et genre

Les ménages dont le chef est une femme sont relativement moins pauvres que ceux dirigés par un homme (cf. tableaux 1.9 et 1.10). La différence de points entre les incidences est moins importante pour les ménages vivant avec moins de 1\$ par jour et par personne. Les taux sont presque égaux en 1991 à Dakar : 6,7% des individus contre 6,1%.

La répartition de la population pauvre entre les ménages de CM homme et ceux de CM femme est à peu près identique à celle de la population totale. En outre, le rapport de masculinité de la population pauvre est de 89% environ donc légèrement inférieur à celle de la population totale (91%).

### 3.2. Pauvreté et structure par âge

La pauvreté extrême augmente entre 1991 et 1996 pour les ménages dont le chef a plus de 55 ans. Elle amorce une baisse entre 1994 et 1996 pour les tranches d'âges «moins de 35 ans » et «35-55 ans». Au seuil de 2\$, on note la même évolution pour l'année 1994 où les ménages dirigés par un chef d'âge intermédiaire sont relativement plus affectés.

Plus de 51% des pauvres vivent chez les chefs de ménage de 35-55 ans en 1991 et 1994. En revanche, les ménages dont le chef à plus de 55 ans abritent une proportion de pauvres plus importante que leur poids dans la population totale (cf. tableaux 1.9 et 1.10).

La structure par âge traduit les caractéristiques d'une population très jeune. A l'examen de la structure par âge de la population pauvre, on note un léger déséquilibre dans la répartition. A Dakar, les ménages d'extrême pauvreté comptent entre 48 et 53% de jeunes qui représentent entre 41 et 45% de la population totale (cf. tableaux 1.1).

Ce segment de la population exprime une demande actuelle et future en éducation que les ménages ne pourront pas satisfaire correctement. Une partie non négligeable risque de ne pas aller à l'école ou n'attendrait pas le niveau d'instruction qui la mettrait à l'abri de la pauvreté.

### 3.3 Pauvreté et éducation

La pauvreté recule avec le niveau d'instruction. Par exemple 16,8% (ligne 1\$) des personnes vivant dans des ménages dont le chef est sans instruction sont en dessous du seuil de pauvreté et 1,4 % seulement chez ceux dont le chef a atteint le niveau supérieur.

En outre, 65 à 80% de la population pauvre, soit plus de 55% de la population totale vivent dans les ménages dont le chef n'a pas été à l'école.

De plus, l'accès à l'éducation est très lié au niveau de vie des ménages. Dans le milieu urbain qui est mieux doté en infrastructures scolaires subsistent des écarts de plus de 10 points entre les pauvres et les non pauvres. L'enfant du non pauvre semble rester plus longtemps à l'école primaire, leur taux brut de scolarisation au primaire (tbs) à atteint 102,5% contre 80,5% en 1994 à Dakar (cf. tableaux 1.5 et 1.6).

**Tableau 1.5 : Indicateurs sur l'éducation des ménages pauvres et non pauvres**

	SEUIL 1 \$					
	1991		1994		1996	
	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres
<b>Dépense moyenne par élève 96</b>	37 726	7 077	38 296	8 962	28 350	6 486
<b>Taux brut de scolarisation %</b>	81.1	66.6	89.5	85.6	73.9	64.1
<b>Taux d'analphabétisme %</b>	<b>33.3</b>	<b>59.3</b>	<b>38.9</b>	<b>63.1</b>	<b>36.7</b>	<b>56.5</b>

**Tableau 1.6 : Indicateurs sur l'éducation des ménages pauvres et non pauvres**

	SEUIL 2 \$					
	1991		1994		1996	
	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres
Dépense moyenne par élève 96	50 590	11 465	51 229	15 758	38 041	10 776
Taux brut de scolarisation %	85.3	73.7	102.5	80.5	77.5	67.9
Taux d'analphabétisme %	26.9	45.5	28.9	52.9	30.4	48.7

Cette situation devrait être le fait du coût élevé du service pour les ménages pauvres. Les non pauvres "investissent" deux à trois fois plus pour l'éducation de leurs enfants. Des raisons de survie peuvent amener souvent le ménage pauvre à retirer son enfant de l'école dans le but de lui faire gagner de l'argent avec l'occupation précoce d'un emploi.

Par ailleurs, la pauvreté est liée au niveau d'alphabétisation des adultes. Le taux d'analphabétisme montre une différence de 20 points environ entre les pauvres et les non pauvres. Une personne non pauvre sur trois est analphabète contre une sur deux pour les pauvres (cf. tableaux 1.5 et 1.6).

Les implications pour l'éducation (nécessité d'inscrire son enfant à l'école, pour son suivi, etc.) et la santé (vaccination, consultation, utilisation des médicaments, etc.) des enfants sont grandes. L'influence de tous ces éléments apparaîtra dans l'analyse des résultats de l'approche non monétaire qui se fonde sur les enquêtes démographiques et de santé (EDS).

Ces résultats permettent d'affirmer que la généralisation de l'éducation de base et l'alphabétisation des adultes constituent des moyens puissants de lutte contre la pauvreté. Les pays qui ont mieux réussi dans la lutte contre la pauvreté se sont fixés ces deux objectifs comme prioritaires.

### 3.4. Pauvreté et groupe socio-économique

Les résultats indiquent que les personnes appartenant à des ménages dont le chef est un indépendant (agricole ou non agricole) ou un sans emploi (chômeur et inactif) sont relativement plus affectées que celles dont le chef est un salarié. Toutefois dans ce groupe, les ménages de cadres supérieurs de personnes exerçant une profession intermédiaire (cadres moyens) ne sont pas logés à la même enseigne que les ouvriers ou les employés de service. En effet, l'incidence de la pauvreté est nulle au seuil de 1\$ à Dakar pour les cadres moyens, celle pour les ménages de cadres supérieurs se situe à 0% en 1991, 1,7% en 1994 et 5,3% en 1996. Les ménages des ouvriers et des employés connaissent des taux supérieurs à x % (cf. tableaux 1.9 et 1.10).

Dans la population pauvre, il faut noter la part importante des «sans emploi» (chômeurs et inactifs), elle atteint plus de 54% à Dakar. La population occupée qui «supporte » ces «sans-emploi » est constituée en majorité d'ouvriers et d'employés (plus de 22%) qui n'ont pas un niveau de revenu élevé (le SMIG est resté à 32 179 francs CFA de 1991 à 1995 avant de connaître une augmentation de 4,0% en 1996). Les membres cadres supérieurs ou ceux exerçant une profession intermédiaire représentent ensemble moins de 2% (cf. tableaux 1.7 et 1.8).

Le degré de pauvreté semble épouser l'échelle sociale, on distingue en première position, les paysans, les «sans emplois », les indépendants ou employeurs non agricoles (ou

prédominant ceux du secteur informel) et les salariés. Dans ce dernier groupe, la différence entre les cadres et les ouvriers/employés est très nette.

Les secteurs agricole et informel sont marqués par un sous emploi et une précarité de l'emploi. Dans le premier, la période des cultures ne dure que quatre à cinq mois, le niveau de production dépend des aléas climatiques et il n'y a pas une maîtrise de l'eau.

Il emploie beaucoup de monde ce qui entraîne une productivité faible. Le second est tributaire de son environnement et d'un manque d'organisation lié à un niveau de formation très bas des responsables des unités de production.

**Tableau 1.7 :** Répartition des personnes pauvres selon quelques caractéristiques (Seuil : 1\$)

DAKAR	PERSONNES PAUVRES					
	1991		1994		1996	
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%
<b>SEXE</b>						
Masculin	47 174	46.2	108 723	46.9	93 591	46.5
Féminin	54 856	53.8	122 953	53.1	107 653	53.5
<b>AGE</b>						
0-6 ans	26 460	25.9	57 534	24.8	44 264	22.0
6-15 ans	27 739	27.2	62 912	27.2	53 869	26.8
15-35 ans	30 429	29.8	71 374	30.8	65 870	32.7
35-55 ans	12 479	12.2	28 426	12.3	25 240	12.5
55 ans &+	4 923	4.8	11 430	4.9	12 001	6.0
<b>GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE</b>						
Indépendant						
Indép.agri./élev.	2 271	3.5	27 425	18.1	22 577	16.7
Cadre supérieur	322	0.5	365	0.2	621	0.5
Profession Inter.	0	0.0	472	0.3	245	0.2
Ouvriers	97	0.1	385	0.3	701	0.5
Employés	16 893	25.7	35 609	23.5	17 676	13.0
Chômeur	7 481	11.4	4 149	2.7	14 940	11.0
Inactifs	9 104	13.8	10 351	6.8	10 403	7.7
ND	29 604	45.0	72 419	47.8	68 384	50.5
			438	0.3		

**Tableau 1.8 :** Répartition des personnes pauvres selon quelques caractéristiques (Seuil : 2\$)

DAKAR	PERSONNES PAUVRES					
	1991		1994		1996	
	Effect.	%	Effect.	%	Effect.	%
<b>SEXE</b>						
Masculin	344 377	48.1	457 629	47.8	370 613	46.5
Féminin	371 388	51.9	500 692	52.2	426 862	53.5
<b>AGE</b>						
0-6 ans	178 210	24.9	220 142	23.0	165 887	20.8
6-15 ans	180 936	25.3	243 472	25.4	201 333	25.2
15-35 ans	236 592	33.1	322 656	33.7	273 331	34.3
35-55 ans	86 623	12.1	123 203	12.9	108 060	13.6

55 ans &+	33 404	4.7	48 429	5.1	48 864	6.1
<b>GRUPE SOCIO- ECONOMIQUE</b>						
Indépendant	10 656	2.3	112 028	17.4	100 245	18.3
Indép.agri./élev.	2 160	0.5	2 073	0.3	2 063	0.4
Cadre supérieur	1 061	0.2	6 511	1.0	1 180	0.2
Profession Inter.	1 994	0.4	3 749	0.6	4 452	0.8
Ouvriers	120 514	25.8	135 384	21.0	66 531	12.2
Employés	31 836	6.8	17 170	2.7	56 153	10.3
Chômeur	73 171	15.7	49 316	7.7	44 575	8.2
Inactifs	225 633	48.3	310 451	48.2	271 597	49.7
ND			7 544	1.2		



Sexe du chef de ménage	1 239 397	6.7	83 544	81.9	1 320 532	13.1	173 005	83.2	1 320 532	14.4	190 502	82,2	1 144 236	13.9	158 692	79.9
Masculin	304 304	6.1	18 486	18.1	338 844	10.3	34 980	16.8	338 844	12.2	41 174	17,8	400 615	10.0	39 945	20.1
Féminin	189	5.3	10 067	9.9	844	9.9	18 424	8.9	844	9.9	18 424	8.0	615	4.8	8 398	4.2
Age du chef de ménage	189	6.3	52 892	51.8	185 861	12.2	112 954	54.3	185 861	13.5	125 186	54.0	173 711	8.8	68 654	34.6
Moins de 35 ans		7.6	39 071	38.3	926 495	14.0	76 607	36.8	926 495	16.1	88 066	38.0	781 676	20.6	121 585	61.2
35- 55 ans		9.8	90 388	88.6	495	16.8	153 490	73.8	495	17.8	163 076	70.4	676	19.0	160 029	80.6
55 ans et +		2.6	6 723	6.6	546 204	12.0	43 229	20.8	546 204	15.9	57 334	24.7	464	7.5	19 900	10.0
Niveau d'éducation du chef de ménage	107	1.5	3 624	3.6	914 751	3.4	9 866	4.7	914 751	3.4	9 866	4.3	984	5.1	16 258	8.2
Sans instruction	841	1.1	1 295	1.3	360 883	1.4	1 400	0.7	360 883	1.4	1 400	0.6	806	2.5	2 450	1.2
Primaire		9.4	36 136	35.9	286 213	7.2	1 400	0.7	286 213	11.4	2 225	1.0	316 690	13.1	74 576	37.5
Secondaire	556	0.0	0	0.0	97 529	1.7	2 340	1.1	97 529	1.7	2 340	1.0	755	35.5	7 644	3.8
Supérieur	513 038	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	96 755	5.3	2 450	1.2
Professionnel	921 746	8.1	16 913	16.8	523 785	21.9	55 092	26.5	523 785	23.4	58 964	25.5	20 784	0.0	0	0.0
Groupe socio-	261 463	3.0	6 684	6.6	19 472	3.0	3 214	1.5	19 472	3.6	3 914	1.7	571 263	11.8	3 822	1.9
	243 313	10.7	10 118	10.1	138 120	27.5	19 231	9.2	138 120	27.5	19 231	8.3	21 512	10.2	29 695	14.9
		6.5	25 757	25.6	67 675	12.5	55 303	26.6	67 675	13.5	59 792	25.8	46 016	20.4	13 933	7.0

<b>économique du chef de ménage</b>	117 179	0.0	0	0.0	251 863	0.0	0	0.0	251 863	0.0	0	0.0	98 929	16.0	66 517	33.5
	382 515	1.8	2 424	2.4	108 695	5.2	5 114	2.5	108 695	5.2	5 114	2.2	32 385	0.0	0	0.0
Indépendant non agricole	29 680	4.5	22 838	22.4	695	12.1	64 148	30.8	695	12.4	65 340	28.2	289 801	4.6	4 581	2.3
	106 809	7.8	35 269	34.6	70 035	14.3	69 545	33.4	70 035	16.5	80 567	34.8	68 150	4.2	22 119	11.1
Indépendant agric., élevage et pêche	76 683	10.5	26 434	25.9	441 531	11.2	33 579	16.1	441 531	13.7	41 184	17.8	416 795	13.0	53 747	27.1
	208 492	8.1	15 065	14.8	7 410	15.0	35 599	17.1	7 410	16.6	39 471	17.0	17 067	14.9	32 859	16.5
Cadre supérieur	220 405	1.6	2 663	2.6	98 219	8.7	6 806	3.3	98 219	8.7	6 806	2.9	17 067	32.3	85 331	43.0
	220 405	4.0	16 626	16.3	528 178	10.7	66 336	31.9	528 178	11.7	72 411	31.3	99 776	1.2	420	0.2
Profession intermédiaire	94 933	8.0	49 595	48.6	487 516	13.6	89 625	43.1	487 516	14.5	96 014	41.4	529 457	7.0	41 751	21.0
Ouvrier	398 855	9.4	27 232	26.7	300 615	14.3	39 914	19.2	487 516	18.3	51 141	22.1	413 559	13.6	75 217	37.9
Employé	14356	13.2	5 914	5.8	300 615	22.8	5 304	2.6	300 615	22.8	5 304	2.3	559	21.3	68 031	34.2
Chômeur	143 552	6.6	102 030	100.0	237 438	12.5	207 985	100.0	237 438	14.0	231 676	100.0	221 047	31.6	13 218	6.7
Inactif	504 546				78 613				78 613				263 945	12.9	198 637	100.0
Taille du ménage	504 546				617 812				617 812				35 535			
1 personne	451 138				659 951				659 951				596 776			
2 - 4 personnes	252				279				279				551 483			



**Tableau 1.10 : Répartition des personnes pauvres selon certaines caractéristiques du ménage (Seuil : 2\$)**

DAKAR	1991				1994 n. c.				1994 c.				1996			
	Effectif	%	Effectif	Structure de la pauvreté	Effectif	%	Effectif	Structure de la pauvreté	Effectif	%	Effectif	Structure de la pauvreté	Effectif	%	Effectif	Structure de la pauvreté
	Total	Pauvre	des pauvres		Total	Pauvre	des pauvres		Total	Pauvre	des pauvres		Total	Pauvre	des pauvres	



agricole	76 683	1,7	94 019	0,0	251 863	4 9	44 312	0,0	251 863	4,9	44 312	0,0	32 385	2,2	130 921	0,0
Indépendant	208	16,2	58 003	3,0		31,3	49 485	3,3		32,0	49 485	3,3	289	23,2		3,0
agric., élevage et	492				108				108				801		42 098	
pêche		35,7	179 088	25,2	695	53,8	234 493	30,2	695	54,7	238 539	30,1		39,7		26,9
Cadre supérieur	220												68 150		222	
	405	48,8		30,8	70 035	65,2		33,8	70 035	67,0		34,1		52,4	817	27,7
Profession			243				364				364				416	
intermédiaire	94 933	60,4	21 822	21,3	441 531	54,9	30 788	17,5	441 531	54,8	31 389	17,2	795	58,9	384	16,6
Ouvrier	398	75,5		19,7		60,1		15,2		61,8		15,3	17 067	76,8	23 114	25,9
	855		180		7 410		284		7 410		288					
Employé		16,4	131	3,9		49,6	397	4,1		49,6	724	4,1	99 776	30,7	210 363	1,4
	14 356				98 219				98 219							
Chômeur		27,7	220 203	16,2		51,5	318 046	33,8		52,9	326 425	34,1	529 457	45,9	216 622	35,0
	134				528 178			42,1	178	60,4		41,6		46,4		
Inactif		51,9	152	45,0			165				164		413			
	504545		277		487 516	58,8	110	17,5	487 516	61,1	615	17,8	559	65,8	130 242	26,8
Taille du ménage																
1 personne	451	92,1	141 089	5,8		100,0	142 772	2,5		100,0	146 804	2,4	221 047	77,4	202 675	4,1
	138				300 615				300 615							
2 - 4 personnes		46,4	27 917	100		56,7	38 022	100,0		57,8	39 022	100,0	263 945	50,7	10 917	100
	252				237 438				237 438							
5 - 9 personnes			115 861				318 348				326 852		35 535		274 074	
	186															
10 - 14 personnes	919				78 613				78 613							
			322 176				396 364				398 377		596 776		255 951	
15 - 19 personnes	169				617 812				617 812							
	901						164 480				170 807		551 483		210 124	
20 personnes et +	417		208 472		659 951				659 951							
	539						23 263				23 263		319			
<b>Nombre d'actifs</b>	621		41 339		279				279							



### 3.5. Pauvreté et taille du ménage

La taille moyenne des ménages pauvres compte entre 2 à 6 personnes de plus que celle des ménages non pauvres à Dakar (cf. tableaux 1.13 et 1.14). Les ménages dont la taille se situe entre 5- 9 personnes et 10-14 personnes constituent la majorité des pauvres. En 1991, on y dénombre un peu plus de deux ménages sur trois, et un peu moins de 3 ménages sur 4 en 1994.

On constate que, quel que soit le seuil de pauvreté, il n'y a une césure nette à partir de 10 personnes et plus. Les taux de pauvreté de ceux qui sont situés au-dessus de cette taille restent toujours supérieurs à ceux des ménages qui comptent moins de membres.

Plus de 60% des individus pauvres appartiennent à des ménages de 10 personnes ou plus. Ce qui témoigne d'une vulnérabilité plus forte à partir de cette taille si l'on y ajoute une proportion non négligeable d'enfants et d'inactifs telle qu'il a été indiqué par la structure par âge et celle des groupes socio-économiques.

### 3.6. Pauvreté et nombre d'actifs occupés du ménage

On pouvait s'attendre à ce que le niveau de vie s'améliore avec le nombre d'actifs occupés, car ces derniers constituent les pourvoyeurs de revenus des ménages. Mais on observe que l'incidence augmente avec le nombre d'occupés (cf. tableaux 1.9 et 1.10). Ce résultat peut être difficilement expliqué mais des facteurs comme le niveau d'éducation et le type d'emploi occupé par les personnes concernées, la taille du ménage, les disparités intra-ménages, etc. constituent des éléments qui pourraient bien affecter le niveau vie des ménages.

Les ménages sans actif occupé semblent vivre mieux que les autres. Les ménages ayant un nombre d'occupés compris entre 1 et 5 contribuent pour 52% de pauvres. Ce qui veut dire qu'il existe beaucoup de ménages pauvres de grande taille mais au nombre faible d'actifs occupés. Et la structure des groupes socio-économiques indique les emplois à faible revenu occupés par la population pour un taux de dépendance (nombre de sans emploi sur le nombre d'occupés) élevé.

### 3.7. Pauvreté et dépenses de consommation

Il faut signaler qu'on retrouve des taux de non-réponses élevés dans l'ESP91 pour les dépenses d'habillement, d'équipement et de loisir, ce qui diminue leur coefficient budgétaire. On compare la structure des dépenses de consommation des pauvres à celle des non pauvres (cf. tableaux 1.11 et 1.12).

Les pauvres consacrent plus de 48% à l'alimentation. L'écart constaté entre pauvres et non pauvres atteint 17 points au minimum.

Le coefficient budgétaire des dépenses relatives au logement est également important, les pauvres font autant d'effort que les non pauvres pour se loger pour l'année 1991. En 1994 et 1996, cet effort devient relativement moins important. La part relative réservée à l'habillement par les pauvres est également proche de celle réservée par les non pauvres à ce poste. On remarque que les dépenses cumulées de ces trois postes de dépenses font plus de 80% du budget des ménages pauvres.

Le poste de transport aussi bien des pauvres que des non pauvres voit sa part augmenter sur la période. L'évolution est plus rapide pour les non pauvres. La différence est de trois points en 1996. Les niveaux des dépenses de santé et d'éducation sont encore faibles. Cependant, ils restent relativement plus important chez les non pauvres.

**Tableau 1.11 : Structure des dépenses de consommation des ménages pauvres et non pauvres**

DAKAR		SEUIL 1 \$					
		1991		1994		1996	
		Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres
<b>Structure des dépenses de consommation (%)</b>		41.1	58.0	37.5	53.6	40.3	55.5
<b>Alimentation</b>		6.0	1.8	9.9	8.7	10.1	8.7
<b>Habillement</b>		27.4	27.9	25.8	22.8	22.8	19.2
<b>Logement</b>		3.5	0.1	5.8	3.0	5.7	3.6
<b>Equipement</b>		4.7	2.7	4.0	2.4	2.0	0.9
<b>Santé</b>		3.7	3.9	5.2	3.3	7.2	4.3
<b>Transport</b>		2.5	0.9	2.7	1.4	1.7	1.1
<b>Education</b>		0.0	0.0	1.2	0.3	2.7	1.7
<b>Hôtel</b>		0.7	0.0	1.5	0.9	2.0	0.9
<b>Loisir</b>		10.3	4.6	6.4	3.6	5.5	4.2
<b>Autres</b>							

**Tableau 1.12 : Structure des dépenses de consommation des ménages pauvres et non pauvres**

DAKAR		SEUIL 2 \$					
		1991		1994		1996	
		Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres
<b>Structure des dépenses de consommation (%)</b>		38.0	53.9	33.9	47.5	37.0	52.9
<b>Alimentation</b>		6.7	3.0	9.9	9.9	10.2	9.7
<b>Habillement</b>		27.3	27.6	26.4	24.1	23.9	18.7
<b>Logement</b>		4.3	0.6	6.5	3.9	6.1	4.1
<b>Equipement</b>		5.0	3.7	4.4	2.9	2.1	1.4
<b>Santé</b>		3.6	4.0	5.8	3.7	8.0	4.5
<b>Transport</b>		2.8	1.3	3.1	1.6	1.8	1.2
<b>Education</b>		0.0	0.0	1.4	0.6	2.9	2.1
<b>Hôtel</b>							

<b>Loisir</b>	<b>0.8</b>	<b>0.1</b>	<b>1.7</b>	<b>1.1</b>	<b>2.1</b>	<b>1.5</b>
<b>Autres</b>	<b>11.3</b>	<b>5.9</b>	<b>7.1</b>	<b>4.6</b>	<b>5.9</b>	<b>3.8</b>

On présente les résultats liés aux dépenses avec (1994 c) ou sans (1994 nc) corrections appliquées aux seules dépenses alimentaires pour lesquelles on a retenu un indice de prix moyen sur la période. C'est pour corriger les différences possibles entre ménages qui sont observés à des périodes différentes.

Rapport de synthèse de l'ESAM, pages 35-36.

L'échantillon de l'EDMC ne couvre pas la partie urbaine du département de Rufisque et inclut uniquement les ménages dont le chef est africain et ne travaille pas dans un organisme international.

Si l'on définit les pauvres ceux qui sont incapables d'avoir une ration calorique quotidien minimum (2400 calories par personne et par jour), les seuils pauvreté étaient alors de 187 fcfa en 1991 et 787 fcfa en 1994. La population considérée comme pauvre est de 16,4% et 23,4% respectivement à Dakar.

L'année 1996 a connu un taux de 5% de croissance du PIB.

Le tbs est calculé sur la population de 6-14 ans

## 5. Cadre de vie et accès à l'eau

Le cadre de vie et l'accès aux services sociaux de base sont des éléments déterminants dans les conditions de vie des ménages et des communautés. Ainsi, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, le type de toilettes, l'accès à la propriété, l'équipement du ménage, etc. sont-ils des indicateurs pertinents de la qualité de vie des ménages.

### 5.1. L'accès au logement

Le taux d'accès à la propriété est plus important avec l'extrême pauvreté (seuil 1\$). Les résultats obtenus peuvent paraître contradictoires. Le taux d'accès est plus élevé que celui des ménages non pauvres sauf pour le seuil 2 \$ en 1994. Trois pauvres sur cinq disposent d'un logement leur appartenant.

### 5.2. L'accès à l'électricité

C'est une variable discriminante entre pauvres et non pauvres. Le rapport entre les taux d'accès va du simple au double. Les taux sont en constante progression sur la période 1991-1996. Les taux sont plus élevés chez les pauvres à 2 \$ que chez les ménages extrêmement pauvres.

En 1996 le premier seuil donne environ un ménage pauvre sur deux et quatre ménages non pauvres sur cinq, tandis que le second présente environ neuf ménages non pauvres sur dix et deux ménages pauvres sur trois.

**Tableau 1.13 : Indicateurs sur les ménages pauvres et non pauvres**

	SEUIL 1 \$					
	1991		1994		1996	
	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres
<b>Taille moyenne</b>	8.0	11.0	8.8	11.1	7.9	14.2
Electricité (%)	73.0	24.8	77.1	39.6	81.7	49.3
<b>Propriétaire de logement (%)</b>	54.1	56.2	58.3	63.9	45.4	68.3
<b>Taux de possession (%)</b>	43.3	5.7	56.0	21.7		
Téléviseur	30.5	2.5	37.2	6.4		
Réfrigérateur/Congélateur	10.4	0.0	11.1	1.8		
Cuisinière	1.7	0.0	1.6	0.8		
Cyclomoteur	11.1	1.2	11.4	0.8		
Automobile						
<b>Présence de téléphone (%)</b>	9.8	0.0	12.9	0.0		
<b>Principale source d'app. en eau (%)</b>			64.1	35.6	73.0	51.2
<b>Robinet intérieur</b>			2.7	3.2	6.6	7.7
<b>Vendeur</b>			0.1	7.7	13.0	28.7
<b>Service</b>			3.9	31.9	3.3	2.8
<b>Autre C</b>			21.4	21.7	2.2	5.9
<b>Robinet extérieur</b>			0.6		1.9	1.9
<b>Puits intérieurs</b>			6.9			
<b>Puits extérieurs</b>			0.2			
<b>Source</b>						
<b>Autre</b>						
<b>COMBUSTIBLE DE CUISINE (%)</b>	49.7	18.9	68.8	46.3	66.7	41.3
Gaz	0.7	1.2	0.1	0.6	1.4	1.5
Electricité	0.2	78.9	2.5	12.3	0.9	9.6
Bois de chauffe	47.0	1.1	27.5	40.9	29.5	44.0
Charbon de bois	0.2		0.2		1.5	1.8
Pétrole	2.2		0.8			1.7
Autre						

Sans objet					
<b>Type de toilettes (%)</b>	<b>41.2</b>	<b>84.5</b>			
<b>Non raccordé</b>	<b>40.8</b>	<b>9.5</b>			
<b>Raccordé propre</b>	<b>18.0</b>	<b>5.9</b>			
Raccordé partagé					
<b>Type de toilettes (%)</b>			<b>18.9</b>	<b>0.6</b>	
WC raccordé propre			<b>19.3</b>	<b>8.9</b>	
WC raccordé partagé			<b>54.4</b>	<b>68.3</b>	
WC fosse propre			<b>4.6</b>	<b>10.5</b>	
WC fosse partagée			<b>1.0</b>	<b>3.1</b>	
Edicule			<b>1.0</b>	<b>2.5</b>	
Dans la nature			<b>1.8</b>	<b>6.1</b>	
Autre					
<b>Type de toilettes (%)</b>					36.0 3.7
<b>Chasse d'eau</b>					55.4 82.3
<b>Latrines</b>					3.2 6.4
<b>Trou parcelle</b>					0.9
<b>Autre</b>					

### 5.3. Le combustible de cuisine

A Dakar, l'utilisation du gaz et du charbon de bois prédomine. Plus de 80% (cf. tableaux 1.13 et 1.14) des ménages pauvres ou non pauvres préparent leurs repas avec ces deux combustibles. Entre 1991 et 1996, le pourcentage de ménages dépensant moins de 1\$ par personne et par jour et utilisant le gaz est passé de 18,9% à 41,3%.

**Tableau 1.14 : Indicateurs sur les ménages pauvres et non pauvres**

DAKAR	SEUIL 2 \$					
	1991		1994		1996	
	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres
Taille moyenne	7.0	11.0	7.8	10.2	7.6	11.1
Electricité (%)	82.8	47.5	88.8	57.4	88.2	64.9
Propriétaire de logement (%)	52.1	58.2	60.1	57.8	44.7	51.1
Taux de possession (%)	51.8	21.7	69.7	35.2		

Téléviseur	39.6	8.8	52.5	15.5		
Réfrigérateur/Congélateur	14.7	0.7	18.7	1.8		
Cuisinière	1.8	1.3	2.4	0.5		
Cyclomoteur	15.2	2.0	19.2	1.5		
Automobile						
<b>Présence de téléphone (%)</b>	13.6	1.2	20.8	2.4	22.8	4.8
<b>Principale source d'app. en eau (%)</b>			79.2	43.2	78.0	60.6
<b>Robinet intérieur</b>			2.5	3.0	5.6	8.5
<b>Vendeur</b>			3.2	0.2	10.0	21.1
<b>Service</b>			12.1	5.3	4.0	2.1
<b>Autre C</b>			0.2	32.7	1.3	4.5
<b>Robinet extérieur</b>			2.3	0.9	1.2	3.0
<b>Puits intérieurs</b>			0.3	14.6		
<b>Puits extérieurs</b>						
<b>Source</b>						
<b>Autre</b>						
<b>COMBUSTIBLE DE CUISINE (%)</b>	57.3	30.6	77.4	55.6	71.0	54.8
Gaz	0.9	0.3	0.2	0.2	1.6	1.1
Electricité	0.2	0.4	2.1	5.1	0.4	3.4
Bois de chauffe	38.6	67.8	19.5	38.3	24.9	39.9
Charbon de bois	0.2	0.3	0.9	0.3	2.1	0.6
Pétrole	2.9	0.6		0.5		0.3
Autre						
Sans objet						
<b>Type de toilettes (%)</b>	29.9	69.0				
<b>Non raccordé</b>	49.0	20.7				
<b>Raccordé propre</b>	21.2	10.3				
Raccordé partagé						
<b>Type de toilettes (%)</b>			30.4	3.8		
WC raccordé propre			19.1	15.5		

WC raccordé partagé		44.8	66.7		
WC fosse propre		3.7	6.7		
WC fosse partagée		0.5	1.9		
Edicule		0.1	2.1		
Dans la nature		1.3	3.3		
Autre					
<b>Type de toilettes (%)</b>				45.6	14.1
<b>Chasse d'eau</b>				48.7	71.6
<b>Latrines</b>				2.3	5.2
<b>Trou parcelle</b>				0.6	1.3
<b>Autre</b>					

Tandis que le pourcentage relatif au charbon de bois décroît de 78,9% à 44,0% sur la même période. La même tendance est observée chez les ménages se situant au-dessus de ce seuil, les taux sont entre de 49,7% et 66,7% pour le gaz et 47,0% et 29,5% pour le charbon de bois. Au seuil de 2\$, la situation reste identique à celle décrite ci-dessus avec des proportions plus importantes pour le gaz et moins élevées pour le charbon de bois.

#### **5.4 Le type de toilettes**

L'absence d'une nomenclature harmonisée pour les trois enquêtes rend difficile l'analyse et la comparaison difficiles. Pour simplifier l'on retiendra deux catégories : le raccordement au réseau d'assainissement ou non.

L'absence de réseau d'assainissement dans une partie de Dakar limite l'accès à cette infrastructure. Cet accès reste à un niveau très bas pour les pauvres avec 9,5% au seuil de 1\$ et 19,3% au seuil de 2\$ en 1994. Chez les non pauvres les taux correspondants sont de 38,2% et 49,5% respectivement pour la même année.

En conséquence les toilettes avec fosses septiques restent fortement répandues, le taux minimum est de 48,5%.

#### **5.5. L'équipement des ménages**

L'équipement des ménages est ici un ensemble qui recouvre le téléviseur, le réfrigérateur/congélateur, la cuisinière, le cyclomoteur et la voiture particulière. Ces biens donnent une indication sur l'accès aux loisirs et à l'information d'une part et d'autre part, sur le confort dans le transport et l'électroménager.

Ces biens sont présents quel que soit le niveau de vie à l'exception de la cuisinière et du cyclomoteur qu'on ne retrouve pas chez les pauvres à 1 \$ à Dakar en 1991. Le téléviseur et le réfrigérateur sont plus fréquents chez les non pauvres. En effet, le téléviseur est présent chez un ménage sur deux au seuil de 1 \$ et deux ménages sur trois au seuil de 2 \$ en 1994.

Concernant le réfrigérateur, c'est à un ménage sur trois et un ménage sur deux respectivement pour la même période. En ce qui concerne la voiture particulière, l'usage n'est pas répandu. Les non-pauvres sont à un ménage sur cinq contre trois sur vingt pour les pauvres.

#### **5.6. La présence du téléphone**

Le téléphone est quasiment absent dans les ménages pauvres (aux deux seuils), le taux d'équipement progresse très lentement. Entre 1991 et 1996, les pauvres de Dakar en dessous de 1\$ ont vu leur taux passer de 0,0% à 2,8%. Les taux chez leurs homologues de 2\$ varient de 1,2% à 4,8% sur la même période. En ce moment ceux des non pauvres se situent entre 9,8% et 17,0% et entre 13,6% et 22,8% respectivement.

#### **5.7. L'accès à l'eau**

Le robinet constitue le principal mode d'accès à l'eau aussi bien des pauvres (81,7% en 1996) que des non pauvres (88,0% en 1996) à Dakar.

Certains services et commodités sont encore du domaine du rêve pour les ménages pauvres. Le premier facteur qui limite l'accès à ces services est le revenu. Toutefois, il subsiste encore des zones à Dakar où aucune possibilité n'est offerte aux populations pour bénéficier de ces services de base. Cela se traduit par un taux d'accès faible chez les non pauvres. C'est le cas par exemple du téléphone.

L'existence de certains programmes comme les "branchements sociaux" qui permettent aux familles démunies d'avoir accès à l'eau courante traduit la volonté du gouvernement d'améliorer le cadre de vie des sénégalais.

## 6 Les déterminants de la pauvreté

### 6.1. Les déterminants de la pauvreté à Dakar

La pauvreté est modélisée en prenant en compte la composition du ménage (nombre d'enfants, nombre d'adultes hommes, nombre d'adultes femmes, nombre de personnes âgées hommes et nombre de personnes âgées femmes) et les caractéristiques du chef de ménage (sexe, âge, niveau d'instruction et groupe socio-économique). Un modèle logistique a été utilisé pour traiter chaque enquête. Il estime donc la probabilité qu'un ménage devienne pauvre.

Tableau 1.16 : Les déterminants de la pauvreté à Dakar

Variables	SEUIL 1\$			SEUIL 2\$		
	1991	1994	1996	1991	1994	1996
	B	B	B	B	B	B
<b>Constant</b>	-3,687***	-2.248***	-2.990***	-1.834***	-0.791**	-1.422***
<b>Composition du ménage</b>						
Nombre d'enfants (0-15 ans)	0,002***	0.236***	0.309***	0.005***	0.274***	0.317***
Nombre d'adultes H. (15-55 ans)	-0,003***	-0.192***	-0.127*	-0.000	-0.060	-0.113***
Nombre d'adultes F. (15-55 ans)	0,002*	-0.031	0.003	0.001**	-0.018	0.043
Nombre de personnes âgées H. (55ans et +)	0,013***	0.228	0.090	0.007***	0.357	0.466*
Nombre de personnes âgées F. (55ans et +)	-0,002	-0.478*	-0.175	-0.001	-0.232	0.288*
<b>Sexe du chef de ménage</b>						
Masculin	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Féminin	-0,147	-0.234	0.041	-0.030	-0.086	-0.378*
<b>Age du chef de ménage</b>						
Jeune (-35 ans)	0,600*	-0.640	-0.361	0.306*	0.301	0.579*
Adulte (35- 55 ans)	0,678**	0.163	-0.412	0.358**	0.498*	0.546*
Personnes âgées (55 ans et +)	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>						
Aucun	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Primaire	-1,003***	-0.142	-0.391	-0.498***	-0.570***	-0.408*
Secondaire et +	-1,377***	-1.048**	-1.161	-1.474***	-1.486***	-1.301***
<b>Groupe socio-économique du chef de ménage</b>						
Indépendant non agricole						
Indépendant agric. élevage et pêche						
Cadre supérieur	0,021	0.035	-0.033	0.203*	0.338*	0.108
Profession intermédiaire	0,677	0.083	0.294	0.810**	0.503	0.525
Ouvrier	-6,273	-1.901*	0.688	-1.565***	-0.526	-1.295*
Employé	-6,325	-5.882	-5.641	-0.706***	-1.657***	-0.593
Chômeur + Inactif	-0,332	0.098	1.507*	0.199	0.405*	0.914*
Llogvraisemblance	-0,707**	-1.058	-0.126	0.008	-0.205	-0.216
Nombre d'Observations	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	-638,478	-374,625	-259,513	-2289,254	-760,768	-628,941
	3657	1098	945	3657	1098	945

Sans \* : paramètre non significatif à 10%, 1 \* : paramètre significatif à 10%, 2 \* : paramètre significatif à 5%

3 \* : paramètre significatif à 1%.

L'existence de nombreux enfants dans le ménage augmente, toutes choses égales par ailleurs le risque pour le ménage d'être pauvre. Effectivement, les données indiquent bien que le logarithme du rapport de probabilités est une fonction croissante du nombre d'enfants. Par contre, ce dernier diminue lorsque le nombre d'hommes adultes s'accroît.

On note le manque d'effet sur ce risque du sexe féminin du chef de ménage par rapport au chef de ménage homme.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, les ménages dont le chef n'est pas instruit semblent plus vulnérables que ceux pour lesquels la personne responsable a le niveau primaire au moins. Toutefois, dans l'extrême pauvreté, le niveau primaire n'a pas d'effet par rapport au manque d'éducation pour les années 1994 et 1996. Le niveau d'instruction du CM a un impact réel sur les conditions de vie des ménages.

Quand on s'intéresse à la variable âge, on constate que le risque d'être atteint par le phénomène de pauvreté

diminue lorsqu'on passe des ménages de jeunes (moins de 35 ans) et des adultes (35-55 ans) à ceux dont la personne de référence est une personne âgée. Il faut cependant préciser que ce passage est sans effet dans l'extrême pauvreté pour les ménages des jeunes générations.

Pour les données relatives aux groupes socio-économiques, la catégorie de référence est constituée des sans emploi (chômeur ou inactif). A cet égard, on observe une différence entre les CM salariés (cadres supérieurs, cadres moyens et employés des services) et ceux qui occupent un emploi indépendant. Ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. Les ouvriers demeurent bien entendu le groupe le plus vulnérable des salariés.

Le coefficient, dans le cas d'une variable continue, signifie qu'un accroissement d'une unité du facteur implique une augmentation du log du rapport de la probabilité de l'événement à la probabilité du non événement. Lorsque les variables sont dichotomiques le coefficient est interprété par rapport au groupe de référence. On démontre que  $\Delta \text{Pi} \approx b * [\text{Pi} * (1 - \text{Pi})]$ .

### III - PAUVRETE D'EXISTENCE

#### 1. Méthodologie

L'amélioration de la qualité de vie est l'un des objectifs majeurs poursuivis à travers les programmes de développement et la création d'un environnement propice à la santé des populations figure parmi les stratégies identifiées à cet effet (Banque Mondiale, 1990).

Ainsi, la pauvreté d'existence est appréhendée à partir de variables reflétant tant le confort de l'habitat que le degré d'exposition aux maladies infectieuses et parasitaires. Celles-ci demeurent l'une des principales causes de morbidité et de mortalité au Sénégal, surtout pendant l'enfance.

Les Enquêtes Démographiques et de Santé EDS-II (1992) et EDS-III (1997) sont les deux principales sources de données utilisées pour l'élaboration du profil de pauvreté d'existence. Ces enquêtes ont été initiées dans le but de collecter des données permettant de déterminer les niveaux, les tendances et les déterminants de la fécondité, de la nuptialité et de la mortalité des enfants au Sénégal.

Elles s'appuient sur un échantillon représentatif tant au niveau national qu'au niveau urbain et rural. Outre la représentativité au niveau national, urbain et rural, l'échantillon utilisé dans le cadre de l'EDS-III (1997) est représentatif au niveau de chacune des 10 régions du Sénégal.

Les données des EDS-II (1992) et EDS-III (1997) ont été collectées auprès d'un échantillon comprenant respectivement 3735 et 4772 ménages dans lesquels, 6310 et 8593 femmes âgées de 15 à 49 ans et 1134 et 4306 hommes âgés d'au moins 20 ans ont été enquêtés. Un questionnaire ménage, un questionnaire individuel femme et un questionnaire individuel homme ont servi de support à la collecte des données.

Deux principaux objectifs sous-tendent cette étude : d'une part l'élaboration d'un profil de pauvreté d'existence et d'autre part l'analyse des conséquences de la pauvreté sur les stratégies éducatives et sanitaires des ménages. Une des particularités de l'EDS-II réside dans le fait que, contrairement à l'EDS-III, les données collectées au niveau du ménage renseignent sur la fréquentation scolaire, le niveau d'instruction, la dernière classe fréquentée et les abandons scolaires et ceci, pour tous les membres du ménage âgés d'au moins 6 ans.

Le questionnaire femme de l'EDS-II fournit par ailleurs des données relatives aux conditions de maternité des femmes ayant procréé au cours des cinq dernières années précédant l'enquête (1988-1992) et à la vaccination des enfants âgés de moins de cinq ans. Ainsi, l'étude des déterminants de la pauvreté et des conséquences du phénomène sur les stratégies éducatives et sanitaires des ménages s'inspire essentiellement des données de l'EDS-II.

La comparaison des données des EDS-II et EDS-III permet d'appréhender l'évolution de la pauvreté d'existence en milieu urbain. Outre l'analyse bivariée utilisée pour détecter les relations existant entre les différentes variables, l'étude de la pauvreté d'existence repose essentiellement sur le modèle de régression logistique.

La catégorisation des ménages urbains selon leur niveau de pauvreté s'appuie sur quatre variables permettant d'apprécier d'une part le confort du logement à travers l'accès à l'électricité et le principal matériau du plancher et d'autre part le degré d'exposition aux maladies infectieuses et parasitaires à partir du mode d'approvisionnement en eau de boisson et du type de toilettes. La méthode des scores exprimant un manque de bien-être matériel et social (Lollivier et Verger, 1997) a été retenue pour identifier les pauvres par opposition aux non pauvres.

Ainsi, un score variant de zéro à un a été attribué aux ménages selon qu'ils ont accès (0) ou non (1) à l'électricité. Le principal matériau du plancher permet d'accorder un score nul lorsque le ménage dispose d'un revêtement en carreaux, moquette ou tapis, égal à l'unité lorsque le plancher est en ciment et égal à deux lorsqu'il est en bois, terre ou bouse.

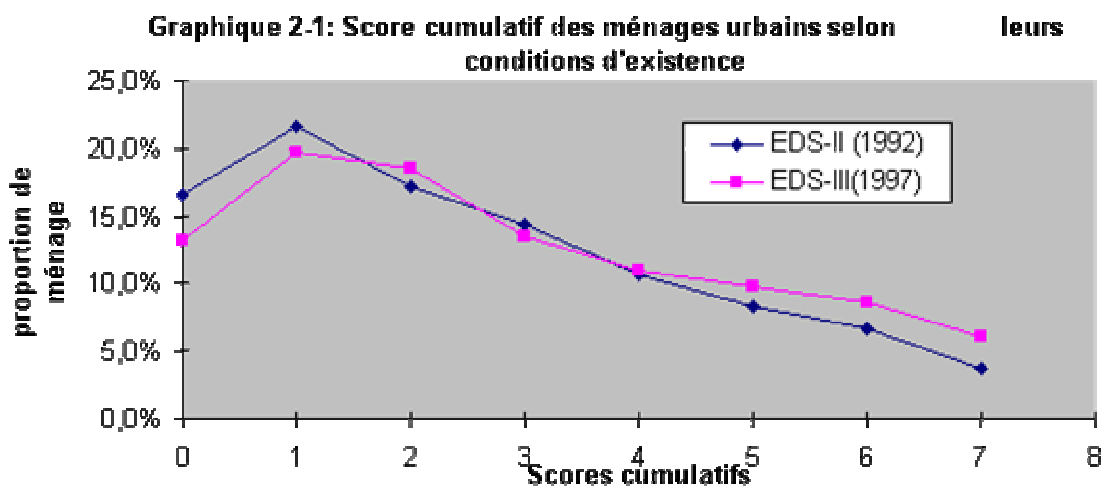
A partir du mode d'approvisionnement en eau de boisson on distingue trois groupes de ménages selon leur niveau d'accès à l'eau potable. Ceux ayant accès à l'eau courante à partir d'un robinet intérieur (0), d'une borne fontaine ou d'un forage (1) et ceux n'ayant pas accès à l'eau courante (2). Les ménages sont ensuite classés en trois catégories selon leur degré d'exposition au péril fécal.

Un score nul est ainsi affecté à ceux disposant d'une chasse personnelle ou en commun, tandis que les ménages ayant une fosse ont un score égal à l'unité et ceux disposant de latrines ou n'ayant pas de toilettes ont un score égal à deux. Les conditions de vie des ménages urbains se présentent ainsi :

**Tableau 2-1 : Conditions de vie des ménages urbains au Sénégal**

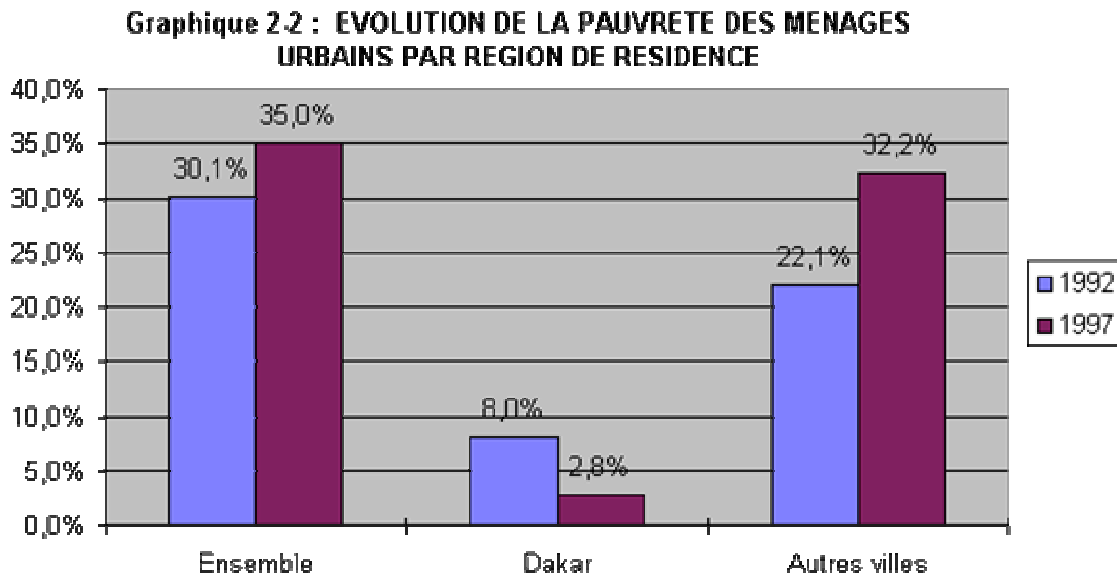
	1992			1997		
	Ensemble	Dakar	Aut. Villes	Ensemble	Dakar	Aut. Villes
<b>Électricité</b>	58,8	70,3	44,3	62,2	79,9	53,7
Oui (0)	41,2	29,7	55,7	37,8	20,1	46,3
Non (1)						
<b>Plancher</b>	56,9	70,5	39,8	43,2	63,4	33,5
Carreaux/Moquettes/Tapis (0)	34,7	28,0	43,0	45,9	36,4	50,6
Ciment (1)	8,4	1,5	17,2	10,9	0,2	15,9
Bois/Bouse/Terre (2)						
<b>Source eau de boisson</b>	54,1	43,2	62,7	55,1	76,8	44,6
Robinet intérieur (0)	30,1	26,0	33,3	19,9	19,7	20,9
Borne fontaine/Forage (1)	15,8	30,8	4,0	25,0	5,5	34,5
Puits et autres (2)						
<b>Toilettes</b>	25,5	34,4	14,2	19,9	43,1	8,7
Chasse (0)	50,0	54,9	43,9	52,7	52,6	52,7
Fosse (1)	24,5	10,7	41,9	27,5	4,3	38,6
Latrines et autres (2)						

Pour catégoriser les ménages, un score cumulatif représentant les privations auxquelles ils sont confrontés est calculé (cf. Graphique 2-1). Les ménages ayant un score cumulatif supérieur ou égal à quatre sont considérés comme pauvres.



## 2. Profil de pauvreté d'existence

Sur la base de cette méthodologie, on note une **paupérisation croissante en milieu urbain** entre 1992 et 1997 (cf. Graphique 2-2). La proportion de ménages pauvres varie en effet de 30,1% en 1992 à 35% en 1997.



Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la paupérisation observée en milieu urbain se traduit par un transfert de la pauvreté de Dakar vers les autres villes du Sénégal, des jeunes générations (chefs de ménages âgés de moins de 50 ans) vers les vieilles générations (chefs de ménage âgés d'au moins 50 ans) et dans une moindre mesure des ménages dirigés par les hommes vers ceux dirigés par les femmes.

Cette paupérisation serait non seulement imputable à la dégradation du pouvoir d'achat des consommateurs consécutive à la dévaluation du franc CFA mais aussi aux problèmes inhérents à la gestion urbaine (accès à un logement décent, à l'eau, à l'électricité, au réseau d'égouts etc.) et à l'insertion professionnelle et résidentielle des jeunes générations.

**Tableau 2-2: Evolution des caractéristiques des ménages urbains touchés par la pauvreté d'existence**

	EDS-II (1992)			EDS-III (1997)		
	Ensemble	Dakar	Aut. Villes	Ensemble	Dakar	Aut. Villes
Sexe CM	74.3%	70.6%	75.6%	73.4%	81.4%	72.8%
Masculin	25.7%	29.4%	24.4%	26.6%	18.6%	27.2%
Féminin						
Age CM	30.6%	42.4%	26.3%	18.7%	9.5%	19.1%
Moins de 40 ans	23.1%	22.0%	23.5%	23.8%	7.1%	23.7%
40-49 ans	20.7%	21.2%	20.5%	26.1%	13.1%	25.7%
50-59 ans	25.6%	14.4%	29.7%	31.4%	10.9%	31.5%
60 ans et +						

Niveau d'instruction CM	78.1%	79.5%	77.5%	-----	-----	-----
Aucun	15.4%	17.1%	14.8%			
Primaire	6.6%	3.4%	7.7%			
Secondaire et +						
% Pauvres	30.1%	26.6%	73.4%	35%	7.9%	92.1%

## 2.1. Déterminants de la pauvreté d'existence

Même si la pression exercée par la forte croissance urbaine a endommagé les infrastructures disponibles, **Dakar reste relativement privilégié par rapport aux autres villes du Sénégal** (cf. tableau 1.1). Aussi, la pauvreté d'existence, liée aux conditions de vie affecte-t-elle davantage les ménages des autres villes que ceux de Dakar.

Les ménages des autres villes sont en effet trois fois plus exposés à la pauvreté que ceux de la capitale. Malgré les efforts déployés dans le cadre de la décentralisation, les inégalités entre Dakar et les autres villes se sont renforcées entre 1992 et 1997 (cf. Graphique 2-2). Comparativement à la région Ouest (Dakar et Thiès), le Centre (Louga, Diourbel, Fatick et Kaolack), le Nord-Est (Saint-Louis et Tambacounda) et surtout le Sud (Ziguinchor et Kolda) sont relativement démunis. L'éloignement de la capitale semble donc constituer un handicap.

L'étude des déterminants de la pauvreté laisse entrevoir que si les ménages dirigés par des femmes sont plus exposés à la pauvreté c'est parce qu'elles ont un faible accès à l'instruction comparativement aux hommes. Toutes choses étant égales par ailleurs, il n'apparaît pas de différences significatives entre les risques d'exposition à la pauvreté des chefs de ménages âgés de 40 à 59 ans par rapport à ceux âgés de 60 ans et plus.

Par contre, les jeunes générations (chefs de ménages âgés de moins de 40 ans) semblent plus vulnérables que leurs aînés (âgés de 60 ans et plus). Elles sont en effet 2 fois plus exposés à la pauvreté que ceux-ci. Cette situation relèverait en partie des difficultés d'insertion économique auxquelles sont confrontées les jeunes générations.

En outre, le manque d'instruction du chef de ménage accroît considérablement la probabilité pour un ménage d'être pauvre. Comparés aux ménages dont le chef a au moins un niveau d'instruction secondaire, ceux dirigés par un chef ayant un niveau d'instruction primaire sont 4 fois plus exposés à la pauvreté. Les chefs de ménage non instruits ont un risque de voir leur ménage sombrer dans la pauvreté 8 fois plus important que leurs homologues ayant au moins un niveau d'instruction secondaire.

L'importance de l'instruction dans la réduction de la pauvreté tient au fait qu'il est le facteur dominant de l'insertion économique au Sénégal (Antoine et al. 1998). **L'investissement dans l'instruction semble ainsi constituer une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté.** La vulnérabilité des ménages et au-delà celle des individus seraient donc déterminées par la région de résidence, le sexe, l'âge et le niveau d'instruction du chef de ménage.

## 2.2. Caractéristiques des ménages pauvres

Avec un taux d'accroissement estimé à 2,7%, la population sénégalaise présente une structure démographique essentiellement jeune. Si au niveau national la proportion de jeunes âgés de moins de 15 ans reste relativement stable (47%) elle semble avoir légèrement évolué à la baisse en milieu urbain passant de 44,9% en 1988 à 43,2% en 1992 et 42,6% en 1997.

Cette importance de la population à charge génère un rapport de dépendance relativement élevé surtout dans les ménages pauvres. Ce rapport varie de 81% en 1992 à 82% en 1997 dans les ménages non pauvres tandis qu'il est respectivement de 95,3% et 96,2% dans les ménages pauvres. Par ailleurs, la proportion de la population potentiellement active non instruite est de 65,4% dans les ménages pauvres et 39,9% dans les ménages non pauvres.

Ceci limite considérablement les possibilités d'insertion professionnelle des pauvres même si le secteur informel affiche un dynamisme certain au Sénégal. Eu égard à l'importance du chômage en milieu urbain (15% selon l'ESAM), **le rapport de dépendance élevé surtout dans les ménages pauvres pourrait induire un transfert de la pauvreté entre les générations.**

Composante essentielle du capital humain, l'éducation améliore la productivité du travail et facilite ainsi l'insertion professionnelle. En ce sens, elle œuvre en faveur de l'atténuation de la pauvreté. Les pauvres ont toutefois un accès limité à l'instruction, 60,1% d'entre eux n'ont jamais fréquenté l'école.

Cette situation au niveau national cache d'importantes disparités non seulement entre Dakar et les autres villes mais aussi et surtout entre hommes et femmes. Même si le taux brut de scolarisation est plus élevé à Dakar que dans les autres villes - il varie de 90% à Dakar à 60,9% dans les autres villes en 1999 - c'est à Dakar que les inégalités d'accès à l'instruction entre pauvres et non pauvres sont plus criardes.

La proportion de pauvres évoluant en marge de l'école y est de 63,7% contre 57,9% dans les autres villes. Malgré les progrès enregistrés dans le domaine de la scolarisation des filles, d'importantes inégalités d'accès à l'instruction selon le genre subsistent au Sénégal.

En effet, dans les ménages pauvres 68,4% des femmes et 50,8% des hommes sont privés de leur droit à l'instruction. Cette marginalisation des femmes réduit considérablement leur capacité à s'investir dans l'effort de développement pour en faire des gestionnaires de la pauvreté.

Sur la période allant de 1992 à 1997 la taille des ménages pauvres est restée stable (8,2 en 1992 et 8,1 en 1997); en revanche, celle des ménages non pauvres s'est accrue (8,4 en 1992 et 9,1 en 1997). Les difficultés rencontrées par les jeunes générations pour constituer leur propre ménage seraient à la base de cet accroissement de la taille des ménages (Antoine et al. 1997).

Cette situation génère une densification de l'occupation du logement surtout dans les ménages pauvres de Dakar dont la plupart (60,5%) abritent plus de 3 personnes par chambre en 1997.

Ainsi, des couches de plus en plus importantes de la population urbaine sont confrontées à des conditions de vie précaires. La proportion d'individus touchés par la pauvreté d'existence varie en effet de 26,9% en 1992 à 32,4% en 1997.

Les femmes semblent constituer l'un des groupes les plus vulnérables. Pourtant dans leur rôle de mère et d'épouse elles assurent la gestion de la santé familiale, de l'éducation des enfants et du bien-être familial. Le rapport de masculinité dans les ménages pauvres est en effet de 92% en 1992 et 95% en 1997.

Cette féminisation de la pauvreté est d'autant plus importante qu'elle concerne surtout la population potentiellement active (âgée de 15 à 64 ans). Le rapport de masculinité dans cette population est dans les ménages pauvres de 91% en 1992 et 89% en 1997.

En somme, les citoyens pauvres se distingueraient donc par des conditions de logement précaires en général et une grande promiscuité pouvant avoir des incidences non seulement sur leur santé mais aussi sur la salubrité du cadre de vie et leurs comportements.

A ces privations s'ajoutent un faible accès à l'instruction et des inégalités criardes entre Dakar et les autres villes, entre pauvres et non pauvres surtout à Dakar et entre hommes et femmes. Quelles incidences cette

précarité des conditions de vie des populations pourrait-elle avoir sur la scolarisation des enfants et la santé de la mère et de l'enfant ?

L'EDS-III ne renseigne pas sur le niveau d'instruction des membres du ménage y compris le chef de ménage.

Voir Tableau 1 Annexe II pour les différents coefficients de régression commentés.

Le rapport de masculinité est calculé en rapportant l'effectif d'hommes à celui des femmes dans une population donnée.

### 3. Conséquences de la pauvreté sur les stratégies éducatives

Il est établi qu'un système éducatif accessible au plus grand nombre, complet et moderne est le moyen le plus efficace pour promouvoir le développement humain durable (Jacquemot et Raffinot, 1993). En dépit des efforts considérables accomplis dans le domaine de la scolarisation, le manque d'instruction touche aujourd'hui encore des couches relativement importantes de la population sénégalaise.

Ceci justifie l'importance accordée à l'éducation de base dans la politique éducative nationale. La généralisation de l'enseignement primaire et l'amélioration progressive de sa qualité figurent en effet parmi les objectifs prioritaires du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation.

Le taux brut de scolarisation - qui renseigne sur le rapport entre la population scolarisée dans l'enseignement élémentaire quel que soit l'âge et la population scolarisable âgée de 7 à 12 ans - s'établit à 62,2 % dans les ménages pauvres contre 83,3% dans les ménages non pauvres.

Le taux net de scolarisation - qui rend compte de la proportion de la population scolarisable dans l'enseignement élémentaire effectivement scolarisée dans ce cycle - varie de 50,9% dans les ménages pauvres à 69,5% dans les ménages non pauvres.

Il apparaît ainsi que même en milieu urbain, les enfants âgés de 7 à 15 ans qui représentent près du quart de la population des ménages sont faiblement scolarisés. 28% d'entre eux grandissent en marge de l'école et parmi ceux dont le droit à l'instruction est garanti, 16% ont abandonné l'école. Il ressort de l'étude des déterminants de la scolarisation et de la déperdition scolaire (cf. Tableau 2, Annexe II) que, toutes choses étant égales par ailleurs, la pauvreté réduit considérablement l'efficacité du système scolaire.

La probabilité pour un enfant pauvre d'être scolarisé est de 64% inférieure à celle d'un enfant issu d'un ménage non pauvre. Appréhendée à partir des abandons scolaires, la déperdition scolaire témoigne de l'ampleur des inégalités entre pauvres et non pauvres dans l'acquisition des connaissances. La propension des enfants pauvres à abandonner le système scolaire dans l'enseignement élémentaire est en effet supérieure de 32% à celle des enfants non pauvres.

Tout comme elle accroît la vulnérabilité des individus, le faible niveau d'instruction du chef de ménage constitue une entrave tant pour la scolarisation des enfants que pour leur réussite scolaire. D'un chef de ménage doté au moins d'un niveau d'instruction secondaire à celui n'ayant aucun niveau d'instruction, la probabilité pour un enfant d'être instruit baisse de 78% et le taux de déperdition scolaire est 3 fois plus élevé. **Le manque d'instruction du chef de ménage créerait donc des conditions favorables à la persistance de " l'ignorance " et de la pauvreté.**

Les femmes se révèlent comme étant des gestionnaires compétentes de l'avenir des enfants. En effet, comparées aux hommes chefs de ménage, les femmes chefs de ménage scolarisent mieux les enfants. La probabilité pour un enfant d'être instruit augmente de 59% dans les ménages dirigés par des femmes par rapport à ceux dirigés par leurs homologues hommes.

Pourtant, les filles ont non seulement un faible accès à l'instruction mais aussi un niveau élevé de déperdition scolaire. D'un garçon à une fille, la probabilité d'être instruit baisse de 42% et le taux d'abandon scolaire augmente de 53%.

Le statut familial de l'enfant figure par ailleurs parmi les variables pouvant expliquer le niveau différentiel de scolarisation. Les enfants du chef de ménage semblent bénéficier de meilleures conditions de scolarisation. Ils présentent une probabilité d'être instruit dépassant de 57% celle des autres enfants.

Or, la crise économique en même temps qu'elle a favorisé l'augmentation de la taille des ménages a oeuvré en faveur de l'accroissement de la proportion d'enfants âgés de 7 à 15 ans " accueillis " (enfants confiés, petits fils, neveux, etc.) dans les ménages. Cette proportion varie en effet de 38,3% en 1992 à 40,7% en 1997.

Toutes choses étant égales par ailleurs, il n'apparaît pas de différences significatives entre Dakar et les autres villes du Sénégal en matière de scolarisation des enfants. Toutefois, le taux d'abandon scolaire semble plus élevé à Dakar que dans les autres villes. La probabilité d'abandonner le système scolaire pour un enfant résidant dans les autres villes est de 37% inférieure à celle d'un enfant résidant à Dakar. Cette situation serait-elle imputable aux possibilités d'insertion précoce des enfants dans le secteur informel à Dakar ?

Avec un taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire évalué à 65,5% en 1999, les populations sénégalaises demeurent faiblement scolarisées par rapport à la moyenne africaine qui s'établit à 75%. L'étude des conséquences de la pauvreté sur les stratégies éducatives des ménages semble renforcer l'argument selon lequel l'investissement dans l'instruction constitue une stratégie efficace en matière de lutte contre la pauvreté.

Paradoxalement, le Sud (Ziguinchor, Kolda) qui constitue la région présentant les taux de scolarisation les plus élevés et les taux d'abandon scolaire les plus faibles apparaît comme étant l'une des zones les plus démunies du Sénégal. L'insécurité qui sévit dans cette région serait-elle à la base de cette situation ?

En outre, " *éduquer une fille c'est éduquer une nation* ", pourtant quel que soit leur statut économique, les ménages urbains investissent davantage dans la scolarisation des garçons que dans celle des filles. **Cette pratique discriminatoire réduit la capacité des femmes à participer à l'effort de développement et contribue par conséquent à la féminisation et à la persistance de la pauvreté.**

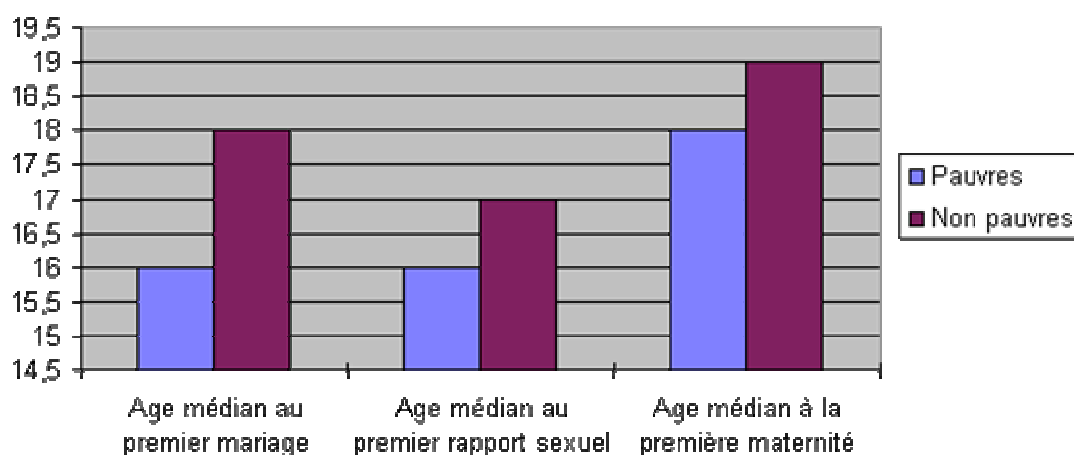
Si l'enseignement élémentaire contribue à l'acquisition de compétences essentielles permettant à l'enfant de faire face, de façon pratique et efficace, aux défis de la vie moderne (UNICEF, 1999), sa rentabilité reste liée aux conditions de survie des enfants.

#### **4. Conséquences de la pauvreté sur la santé de la mère et de l'enfant**

L'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant figure parmi les objectifs prioritaires de la politique nationale de population. Les femmes sénégalaises en âge de procréer (15-49 ans) et les enfants restent toutefois soumis à des conditions de santé précaires. Sur 100.000 femmes qui mettent au monde un enfant au Sénégal, 510 meurent (EDS-II, 1992) et sur 1000 nouveau-nés, 68 décèdent avant l'âge d'un an et 139 avant l'âge de cinq ans (EDS-III, 1997).

En outre, même en milieu urbain, les femmes sénégalaises se distinguent par une nuptialité et une fécondité précoces, surtout dans les ménages pauvres. L'âge médian au premier mariage est de 16 ans dans les ménages pauvres et 18 ans dans les ménages non pauvres tandis que les âges médians au premier rapport sexuel et à la première naissance varient respectivement de 16 ans et 18 ans dans les ménages pauvres à 17 ans et 19 ans dans les ménages non pauvres.

**Graphique 2.3 : variation des âges médians au premier mariage, au premier rapport sexuel et à la première maternité selon le statut du ménage**



Cette entrée en vie féconde précoce est cependant associée à une faible pratique contraceptive, surtout dans les ménages pauvres. Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes au moment de l'enquête varie de 11,1% dans les autres villes à 13,6% à Dakar et de 5,3% dans les ménages pauvres à 15,8% dans les ménages non pauvres.

Ces différences entre pauvres et non pauvres relativement à la pratique contraceptive moderne sont plus importantes dans les autres villes qu'à Dakar. Le taux de prévalence contraceptive moderne varie en effet de 4,1% à 18,7% dans les ménages pauvres et non pauvres des autres villes tandis qu'il est de 8,3% et 14,6% dans les ménages pauvres et non pauvres de Dakar. Les conséquences d'une telle situation sur la santé des populations et au-delà la qualité de la vie justifient l'élargissement de la problématique de la pauvreté au domaine de la santé reproductive.

La méthode des scores a été utilisée pour caractériser les femmes selon la qualité de leurs conditions de maternité. Pour établir cette typologie 6 variables liées à la surveillance prénatale et à l'accouchement ont été utilisées. Il s'agit du nombre de vaccins antitétaniques reçus pendant la grossesse, du nombre de visites prénatales, de l'âge de la grossesse à la première consultation, du type de personnel intervenant pour la consultation prénatale, du lieu d'accouchement et du type d'assistance à l'accouchement. Les normes définies par l'Organisation Mondiale de la Santé servent de référence pour cette catégorisation.

Les consultations prénatales aident non seulement au dépistage des grossesses à risque mais aussi à la lutte contre des maladies infantiles à forte létalité telles que le tétanos néonatal. Ainsi, les femmes ayant été immunisées contre le tétanos, autrement dit celles ayant reçu au moins deux vaccins antitétaniques au cours de leur grossesse bénéficient d'un score nul.

En revanche, celles ayant reçu un vaccin et celles n'ayant reçu aucun vaccin ont respectivement un score égal à un et deux. Les femmes qui, conformément aux recommandations de l'OMS ont effectué au moins quatre consultations prénatales ont un score nul tandis qu'un score variant de un à deux est respectivement attribué à celles ayant bénéficié de deux à trois visites prénatales et moins de deux visites prénatales. La catégorisation des femmes fait aussi référence à l'âge de la grossesse à la première consultation prénatale.

Ainsi, les femmes ayant effectué leur première consultation prénatale au cours du premier trimestre de la grossesse bénéficient d'un score nul. Par contre, celles l'ayant fait au cours du deuxième et du troisième trimestre ont respectivement un score égal à un et deux. Le type de personnel intervenant pour la consultation prénatale permet d'attribuer un score nul ou égal à l'unité selon qu'il s'agit d'un personnel

médical ou non. Une méthode analogue est utilisée pour le type d'assistance à l'accouchement : personnel médical (0), non médical (1). Les scores affectés aux femmes selon leur lieu d'accouchement varient de zéro à un selon qu'il s'agit d'une structure médicale ou non.

**Tableau 2-3 : Conséquences de la pauvreté sur les conditions de maternité des femmes en milieu urbain**

		Ensemble	Pauvres	Non pauvres
<b>Vaccination antitétanique</b>		68,8	62,2	71,7
2 et plus	(0)	20,6	25,4	18,5
1	(1)	10,6	12,4	9,8
aucun	(2)			
<b>Nombre consultations prénatales</b>		20,9	13,7	24,1
4 et plus	(0)	76,8	81,7	74,6
2 à 3	(1)	2,3	4,6	1,3
moins de 2	(2)			
<b>Âge grossesse à la 1<sup>ère</sup> visite</b>		60,3	49,3	65,2
Avant 4 mois	(0)	30,1	33,0	28,8
4 à 6 mois	(1)	9,6	17,7	6,1
7 mois et +	(2)			
<b>Personnel assurant la Consultation</b>		95,5	93,2	96,5
Médical	(0)	4,5	6,8	3,5
autre	(1)			
<b>Lieu d'accouchement</b>		57,0	49,0	60,5
Structures médicales	(0)	43,0	51,0	39,5
Autres	(1)			
<b>Assistance à l'accouchement</b>		87,9	77,7	92,4
Médicale	(0)	12,1	22,3	7,6
Autre	(1)			
<b>Conditions de maternité à risque</b>		35,4	49,0	27,4

Les femmes confrontées à plus de 2 privations c'est-à-dire, celles ayant un score cumulatif supérieur ou égal à 3 sont considérées comme étant soumises à une maternité à risque. Ces risques sont d'autant plus importants qu'ils affectent aussi bien la santé de la mère que les conditions de survie des enfants.

En dépit des efforts considérables réalisés dans le domaine de l'élargissement de l'offre de santé, le droit à la santé de 35,4% des femmes sénégalaises en âge de procréer n'est pas garanti. La proportion de femmes soumises à des conditions de maternité précaires varie de 49% dans les ménages pauvres à 27% dans les ménages non pauvres et de 31% à Dakar à 41% dans les autres villes du Sénégal.

Toutes choses étant égales par ailleurs, ces conditions de maternité à risque pour la mère et pour l'enfant s'expliqueraient en grande partie par le statut économique du ménage et le faible accès des femmes à l'instruction (cf. Tableau 3, Annexe II). La pauvreté accroît davantage que le manque d'instruction le risque pour une femme en âge de procréer d'avoir un faible accès aux soins de santé reproductive.

Les femmes pauvres tout comme celles non instruites sont en effet 2 fois plus exposées à des conditions de maternité précaires que leurs homologues non pauvres ou dotées au moins d'un niveau d'instruction secondaire. En outre, si les femmes ayant un niveau d'instruction primaire ou celles vivant dans les autres villes ou encore celles du Nord-Est sont plus défavorisées en matière d'accès aux soins de santé reproductive c'est parce qu'elles sont davantage confrontées à des conditions de vie précaires comparativement aux femmes ayant au moins un niveau d'instruction secondaire, aux dakaroises ou encore aux femmes de l'Ouest.

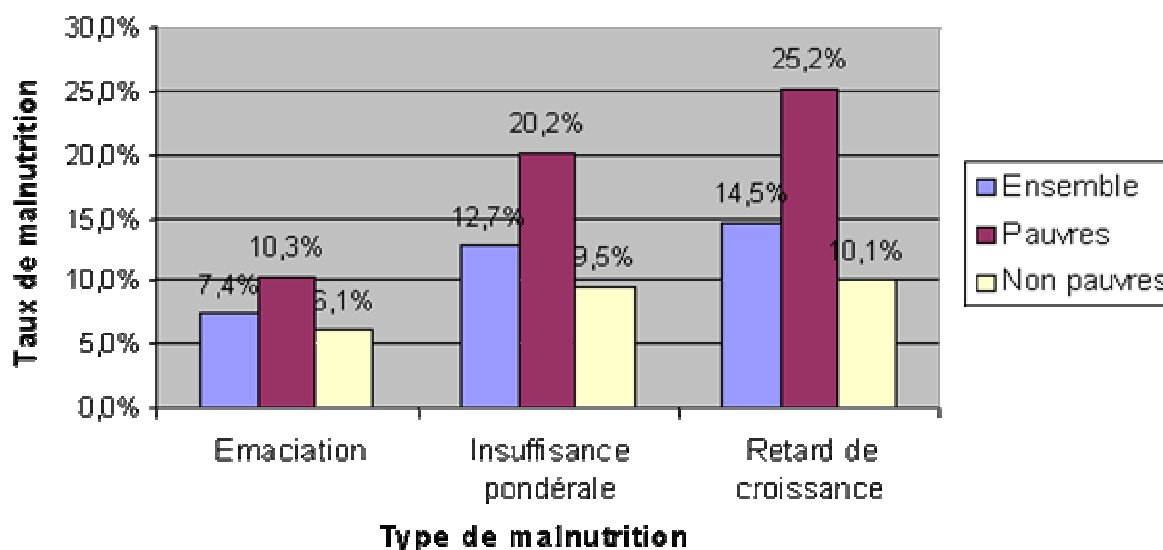
Ce faible accès des femmes aux soins de santé reproductive affecte non seulement leur santé mais aussi les conditions de survie de leurs enfants. L'une des stratégies développées dans le cadre de la lutte contre la mortalité des enfants est la vaccination des enfants contre les principales maladies de l'enfance. Les efforts réalisés dans le cadre du programme élargi de vaccination (PEV) ont réduit la proportion d'enfants n'ayant reçu aucun vaccin à 12%.

Ce ratio s'établit à 16,5% dans les ménages pauvres et 9,9% dans les ménages non pauvres. S'il n'existe pas de différences significatives entre la proportion d'enfants non vaccinés dans les ménages pauvres (13,3%) et non pauvres (10%) de Dakar, dans les autres villes 17,8% des enfants pauvres contre 9,7% des enfants non pauvres âgés de moins de cinq ans n'ont reçu aucun vaccin.

Par ailleurs, quelle que soit le statut économique du ménage dans lequel elles vivent, les femmes ayant un bon comportement sanitaire pendant leur grossesse garantissent à leurs enfants une meilleure santé. Pour un groupe de femmes partageant des conditions de vie identiques, le fait d'adopter ou non un comportement sanitaire favorable à la survie de la mère et de l'enfant fait varier la proportion d'enfants n'ayant reçu aucun vaccin de 9,3% à 17,1%. C'est dire donc qu'indépendamment du statut économique du ménage dans lequel elles vivent, les femmes bénéficiant de bonnes conditions de maternité seraient des gestionnaires compétentes de la santé des enfants.

La pauvreté apparaît ainsi comme une entrave à l'amélioration des conditions de survie des enfants. L'état nutritionnel qui est un des déterminants majeurs de la morbidité et de la mortalité des enfants est gravement affecté par la pauvreté. La malnutrition sous toutes ses formes touche davantage les enfants issus des ménages pauvres comparativement à ceux des ménages non pauvres. La proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale, de retard de croissance et d'émaciation varie respectivement de 20,2%, 25,5% et 10,3% dans les ménages pauvres à 9,5%, 10,1% et 6,1% dans les ménages non pauvres.

**Graphique 2-5 : Etat nutritionnel des enfants selon le statut du ménage**



Si le Sénégal à l'instar de la communauté internationale a ratifié la convention relative aux droits de l'enfant, les conditions de vie des enfants pauvres n'en demeurent pas moins défavorables à leur survie et leur développement.

La faible couverture vaccinale et le taux élevé de malnutrition concourent à l'affaiblissement des mécanismes immunitaires des enfants pour les exposer à des risques élevés de morbidité et de mortalité. S'il est établi que la pauvreté d'existence expose les individus à un faible accès aux services sociaux de base, le faible pouvoir d'achat des ménages serait-il à la base de cette situation ?

Voir Tableau 2 Annexe II pour les différents coefficients de régression commentés.

#### **IV - PAUVRETE MONETAIRE ET PAUVRETE D'EXISTENCE QUELLE RELATION ?**

L'application de la méthodologie retenue pour appréhender la pauvreté d'existence (cf 2-1) aux données de l'ESAM (1994) permet d'une part de cerner les corrélations existant entre la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire et d'autre part d'identifier les couches urbaines les plus vulnérables c'est-à-dire celles combinant les différentes formes de pauvreté.

Il ressort de l'analyse des interrelations entre les différentes composantes de la pauvreté qu'une corrélation significative existe entre la pauvreté monétaire et la pauvreté d'existence (cf. tableau 6, Annexe II). Evalué à 36% dans l'ensemble, le coefficient de corrélation  $\rho$  (phi) entre ces deux formes de pauvreté atteint 35% dans les autres villes et 22% à Dakar pour un seuil de pauvreté monétaire fixé à un dollar par jour. Cette association entre la pauvreté monétaire et la pauvreté d'existence semble contribuer à la constitution d'un noyau dur de pauvreté (cf. Tableau 4, Annexe II).

En effet, 70% des ménages ayant un revenu journalier inférieur à un dollar sont soumis à des conditions de vie précaires. Cette proportion de ménages soumis tant à la pauvreté monétaire qu'à la pauvreté d'existence s'établit à 49% à Dakar et 78% dans les autres villes. L'étude de la corrélation entre la pauvreté monétaire et non monétaire met en exergue le déséquilibre existant entre Dakar et les autres villes du Sénégal (cf. Tableau 5, Annexe II).

En dépit de leur faible pouvoir économique, 51% des ménages de Dakar touchés par la pauvreté monétaire échappent à la pauvreté d'existence tandis que ce ratio est de 37% dans les autres villes. L'on peut en déduire que **quel que soit leur pouvoir économique, les ménages de Dakar sont plus enclins à bénéficier de conditions de vie favorables à leur santé et à leur survie de façon générale que ceux des autres villes.**

En somme, il apparaît qu'en milieu urbain la pauvreté favorise la marginalisation. Sur dix ménages présentant l'une quelconque des formes de pauvreté (monétaire ou non monétaire), sept se distinguent tant par leur faible pouvoir économique que par les conditions de vie précaires auxquelles ils sont confrontés.

Cette précarité des conditions de vie se traduit par un faible accès à l'eau potable, un taux élevé d'exposition aux maladies infectieuses et parasitaires, des conditions de maternité à risque pour les femmes en âge de procréer, une faible scolarisation des enfants, un taux élevé de déperdition scolaire et de malnutrition et une faible couverture vaccinale.

Les enfants, qui constituent l'un des groupes les plus vulnérables surtout dans les ménages pauvres sont ainsi soumis à des conditions de vie peu favorables à leur survie et leur développement. Cette situation qui semble favorable à la persistance de la pauvreté contribuerait à entretenir le cercle vicieux de « l'ignorance, de la misère et de la maladie ».

## CONCLUSION

Classé parmi les pays à faible niveau de développement humain, le Sénégal abrite une proportion relativement importante de pauvres. La crise économique et ses effets induits sur les investissements publics, le marché du travail et le pouvoir d'achat des consommateurs ont contribué à la dégradation des conditions de vie des populations surtout en milieu urbain. Ainsi, la pauvreté affecte des couches grandissantes de la population urbaine.

La proportion de ménages disposant d'un revenu monétaire inférieur à 1\$ par personne et jour varie en effet de 6,6% à 12,9% à Dakar. Il apparaît donc qu'en dépit des efforts considérables entrepris dans le cadre de la politique de décentralisation et de régionalisation, le déséquilibre entre la capitale et les autres villes du Sénégal se maintient.

Cette vulnérabilité liée au faible pouvoir économique des ménages touche davantage les ménages tenus par les vieilles générations, les paysans, les sans emploi (chômeurs et inactifs), les travailleurs du secteur informel et les personnes non instruites comparativement aux jeunes générations, aux salariés et aux personnes instruites. Ils demeurent les mêmes sur la période sous revue.

On remarque cependant que les ménages des cadres supérieurs et moyens ont commencé à vivre le phénomène de pauvreté à partir de 1994, année de la dévaluation du franc CFA. Pour ces catégories de ménages et les autres est-il probable d'avoir une amélioration des conditions de vie après 1996 où l'économie a connu des taux de croissance de 5%.

L'incidence de la pauvreté monétaire est toutefois moindre dans les ménages dirigés par les femmes comparativement à ceux de leurs homologues hommes. La pauvreté monétaire se traduit par un faible accès aux services sociaux de base qui tient en partie à un défaut dans la répartition spatiale des infrastructures.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, elle comporte des aspects tant monétaires que non monétaires. Elle engendre des privations de nature à affecter non seulement le pouvoir d'achat des ménages mais aussi leurs conditions d'existence. Appréhendée à partir des Enquêtes Démographiques et de Santé, la pauvreté d'existence ou pauvreté non monétaire affecte dans une proportion relativement importante les ménages urbains.

La proportion de ménages confrontés à des conditions de vie précaires s'établit à 30% en 1992 et 35% en 1997. Les populations urbaines affectées par la pauvreté d'existence cumulent des privations allant des conditions de logement précaires au taux élevé d'exposition aux maladies infectieuses et parasitaires et au faible accès à l'instruction, à une alimentation saine et équilibrée et aux soins de santé. Cette vulnérabilité des pauvres pourrait créer des conditions favorables à la persistance de la pauvreté et au-delà, œuvrer en faveur de la marginalisation des couches défavorisées en milieu urbain.

L'association entre la pauvreté monétaire et non monétaire met en exergue la vulnérabilité des pauvres en milieu urbain qui, pour la plupart (70%) cumulent tant des privations liées à un faible pouvoir d'achat qu'à des conditions de vie précaires. Or, les ménages pauvres présentent une demande potentielle d'éducation et de santé relativement importante.

Les enfants qui constituent les couches sociales les plus vulnérables dans ces ménages se distinguent par un faible accès à l'instruction et aux soins de santé, un taux élevé de déperdition scolaire et de malnutrition. Ces nombreuses privations auxquelles ils sont confrontés pourraient contribuer à un transfert de la pauvreté entre les générations.

L'instruction est l'un des déterminants majeurs de la pauvreté tant sous sa forme monétaire que non monétaire. Or, quel que soit leur statut économique, les ménages investissent davantage dans l'instruction des garçons que dans celle des filles. Cela réduit considérablement la capacité des femmes à participer à l'effort de développement pour en faire des gestionnaires de la pauvreté.

Par ailleurs, si les autres villes présentent un niveau plus élevé de pauvreté d'existence, c'est à Dakar que les pauvres sont davantage marginalisés, notamment en matière de scolarisation. La pauvreté engendrerait-elle une forme d'exclusion sociale à Dakar ?

En réduisant les possibilités d'insertion économique des jeunes et des femmes la pauvreté accroît leur vulnérabilité. Elle réduit considérablement leur capacité à participer à l'effort de développement. La promotion du développement humain durable exige dès lors la mise en œuvre de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté.

L'accès à l'instruction en même temps qu'elle participe à la réduction des inégalités contribue à l'atténuation de la pauvreté, à l'amélioration durable de la qualité du capital humain et au-delà à la maîtrise de la croissance démographique. En ce sens, l'élargissement de l'offre d'éducation devra constituer le socle sur lequel repose les stratégies de lutte contre la pauvreté en milieu urbain.

Si les mesures d'ajustement structurel ont permis d'enregistrer des résultats satisfaisants au niveau macro-économique, la dimension sociale de ces programmes mérite d'être revue. Une meilleure orientation des stratégies de lutte contre la pauvreté requiert davantage de cohérence entre les principales stratégies définies dans le cadre du programme national et davantage de synergie entre les intervenants dans le processus de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, la création d'emploi, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la promotion économique de la femme le renforcement des capacités des collectivités de base pourraient avoir un impact plus significatif sur les conditions de vie des populations.

La mise en place d'un système d'informations permettrait d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des différentes stratégies mises en œuvre dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de cibler davantage les interventions des différents acteurs dans ce domaine.

## BIBLIOGRAPHIE

Antoine P., Piché V. (1998) “ L’insertion à Dakar et à Bamako : une comparaison des itinéraires” in Antoine P., Ouédraogo., Piché V. (eds) Trois générations de citoyens au Sahel : trente ans d’histoire sociale à Dakar et à Bamako L’Harmattan, PP 11-39.

Antoine P., Piché V. (1998) “ L’insertion urbaine : implications théoriques et politiques” in Antoine P., Ouédraogo D., Piché V. (eds) Trois générations de citoyens au Sahel : trente ans d’histoire sociale à Dakar et à Bamako, L’Harmattan, PP 11-39.

Banque Mondiale, (1990), “ La pauvreté ” in Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 287p.

Banque Mondiale, (1994), « Pour une meilleure santé en Afrique », Washington, 238 p.

Banque Mondiale, (1995), « Sénégal, Evaluation des Conditions de Vie », volumes I et II Rapport n° 12517-AL, Département de l’Afrique de l’Ouest.

Bellido, N.P., Jano, M.D, Lopez Ortega, F.J., Martin-Guzman, M.P. and Toledo, M.I, (1998), « The measurement and analysis of poverty and inequality : an application to Spanish conurbations in International Statistical Review, volume 66, Number 1, pp. 84-115.

Berg Elliot and Associates (1990) : “ Ajustement ajourné : Réforme de la politique économique du Sénégal dans les années 80 ”, Document résumé par l’USAID Dakar, 63p.

Direction de la Prévision et de la Statistique, (1993), « Dimensions sociales de l’ajustement structurel, Enquête sur les priorités : résultats préliminaires », Ministère de l’Economie des Finances et du Plan, 120 p.

Direction de la Prévision et de la Statistique, (1997), « Enquête Sénégalaise auprès des ménages ESAM, Rapport de synthèse », Ministère de l’Economie des Finances et du Plan, 177 p.

Direction de la Planification et Direction de la Prévision et de la Statistique, (1997), « Un Profil de Pauvreté au Sénégal », 44p.

Herpin N., Verger D. (1997), “ La pauvreté une et multiple ” in Economie et Statistique N° 308-309-310, INSEE, pp. 3-22.

Jacquemot Pierre, Raffinot marc (1993), “ La nouvelle politique économique en Afrique ”, EDICEF/AUPELF-UREF, 351p.

Kankwenda M, Grégoire L.J., Legros H., Ouédraogo H., (1999), “ La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne ”, PNUD, Editions Economie, Paris, 473p.

Lollivier S., Verger D. (1997), “ Pauvreté d’existence, monétaire et subjective sont distinctes ” in Economie et Statistique N° 308-309-310, INSEE, pp. 113-142.

McNicoll Geoffrey (1997) “Population and poverty: a review and restatement”, in Policy Research Working papers, N° 105, Population Council, 73p.

Direction de la planification (1997), “programme de lutte contre la pauvreté : stratégies et éléments de programme d’actions”, Ministère de l’Economie, des Finances et du Plan, 58p.

Pison G., Hill K., Cohen B., Foote K. (1997), "Les changements démographiques au Sénégal", INED, Travaux et Documents N°138, P.U.F, Paris, 240 p.

PNUD (1996), " Rapport mondial sur le développement humain ", Economica, Paris, 251p.

PNUD (1997), " Manuel d'analyse de la pauvreté : applications au Bénin ", Canada, 370p.

UNICEF (1999), "La situation des enfants dans le monde 1999 : Education", 141p.

## ANNEXE

**Tableau 1 : Déterminants de la pauvreté d'existence.**

Variables	Pauvreté d'existence	Pauvreté d'existence
% paires concordantes	74%	78%
<b>Sexe du chef de ménage</b>	1,286*	NS
Féminin	Référence	Référence
Masculin		
<b>Âge du CHEFS DE MENAGE</b>	NS	1,851***
Moins de 40 ans	NS	NS
40-49 ans	NS	NS
50-59 ans	Référence	Référence
60 ans et plus		
<b>Niveau d'instruction du CHEFS DE MENAGE</b>	-----	7,694***
Aucun		3,752***
Primaire		Référence
Secondaire et plus		
<b>Région de résidence</b>	2,850***	3,191***
Autres villes	Référence	Référence
Dakar		
<b>Zone géographique</b>	2,013***	1,730***
Centre	2,001***	2,005***
Nord-est	11,684***	15,375***
Sud	Référence	Référence
Ouest		
<b>Khi<sup>z</sup></b>	314,590***	330.300***

## Remarques :

- ❖ NS = différences non significatives par rapport à la modalité de référence.
- ❖ \* = différences significatives par rapport à la modalité de référence au seuil de 10%.
- ❖ \*\* = différences significatives par rapport à la modalité de référence au seuil de 5 %.
- ❖ \*\*\* = différences significatives par rapport à la modalité de référence au seuil de 1 %.

Les coefficients introduits dans le tableau représentent l'exponentielle du coefficient b

**Tableau 2 : Déterminants de la scolarisation des enfants et de la déperdition scolaire.**

Variables	Scolarisation	Déperdition scolaire
% paires concordantes	74%	84%
<b>Sexe de l'enfant</b>	0,576***	1,534***
Féminin	Référence	Référence
Masculin		
<b>Statut familial de l'enfant</b>	1,571***	NS
Enfants du CHEFS DE MENAGE	Référence	Référence
Autres enfants		
<b>Sexe du CHEFS DE MENAGE</b>	1,591***	NS
Féminin	Référence	Référence
Masculin		
<b>Niveau d'instruction du CHEFS DE MENAGE</b>	0,216***	2,617***
Aucun	0,699**	2,118***
Primaire	Référence	Référence
Secondaire et plus		
<b>Statut économique du ménage</b>	0,358***	1,319*
Pauvre	Référence	Référence
Non pauvre		
<b>Région de résidence</b>	NS	0,629**
Autres villes	Référence	Référence
Dakar		
<b>Zone géographique</b>	NS	NS
Centre	NS	1,803**
Nord-est	2,740***	0,472**
Sud	Référence	Référence
Ouest		
<b>Khi<sup>2</sup></b>	420,633***	70,603***

**Tableau 3 : Déterminants des conditions de maternité des femmes en âge de procréer**

Variables	Conditions de maternité	de	Conditions de maternité	de
% paires concordantes	65%		66%	
<b>Niveau d'instruction de la femme</b>	2,596***		2,304***	
Aucun	1,723***		NS	
Primaire	Référence		Référence	
Secondaire et plus				
<b>Statut économique du ménage</b>	-----		2,248***	
Pauvre			Référence	
Non pauvre				
<b>Région de résidence</b>	1,477***		1,258***	
Autres villes	Référence		Référence	
Dakar				
<b>Zone géographique</b>	NS		NS	
Centre	1,478*		NS	
Nord-est	NS		NS	
Sud	Référence		Référence	
Ouest				
<b>Khi<sup>2</sup></b>	71,952***		46,011***	

**Tableau 4 : Répartition des ménages combinant la pauvreté monétaire et non monétaire par région de résidence**

	Seuil de pauvreté monétaire 1\$	Seuil de pauvreté monétaire 2\$
Ensemble	69.9%	50.3%
Dakar	49.2%	34.5%
Autres Villes	78.1%	63.0%

**Tableau 5 : Répartition des ménages pauvres du point de vue monétaire mais non pauvres du point de vue non monétaire**

	Seuil de pauvreté monétaire 1\$	Seuil de pauvreté monétaire 2\$
Ensemble	30.1%	49.7%
Dakar	50.8%	65.5%
Autres Villes	21.9%	37.0%

**Tableau 6 : Coefficients de corrélation j (phi) entre la pauvreté monétaire et non monétaire**

	<b>Ensemble</b>	<b>Dakar</b>	<b>Autres villes</b>
<b>Seuil de pauvreté monétaire 1\$</b>	36.0%	22.0%	35.1%
<b>Seuil de pauvreté monétaire 2\$</b>	36.3%	27.9%	33.2%

**NB** : Tous les coefficients de corrélation sont significatifs au seuil de 1%.